



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

*Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et
Employés de Notaires - (CRPCEN) Organisme de
Sécurité sociale régi par le Code de la Sécurité Sociale*

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires -
(CRPCEN) Organisme de Sécurité sociale régi par le Code de la Sécurité
Sociale
5 bis, rue de Madrid - 75395 Paris Cedex 08
Ce rapport contient 90 pages
Référence : RT-203-99



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires - (CRPCEN) Organisme de Sécurité sociale régi par le Code de la Sécurité Sociale

Siège social : 5 bis, rue de Madrid - 75395 Paris Cedex 08

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CRPCEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directeur le 18 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CRPCEN à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Tiers payant » de la note n°1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels: la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements, est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelés précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre Caisse constitue des provisions pour prestations afin de couvrir ses engagements comme indiqué dans la note n°11 de l'annexe intitulée « Détail des provisions ». Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions pour prestations s'est fondée sur l'analyse de la méthodologie de calcul employée et sur la revue des hypothèses utilisées dans la mise en œuvre des calculs effectués.
- Les provisions pour dépréciation des titres de participation et des valeurs mobilières de placement sont déterminées selon les modalités détaillées dans le paragraphe « Les provisions » de la note n°1 de l'annexe intitulée « Règles et méthodes comptables ». Nous avons procédé à l'appréciation des approches et modalités d'évaluation mises en œuvre, décrites dans la note de l'annexe mentionnée ci-dessus, et procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités d'évaluation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant



**Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires -
(CRPCEN) Organisme de Sécurité sociale régi par le Code de la Sécurité Sociale**
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
20 mai 2020*

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 mai 2020

KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

CAISSE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRES

5^{bis} rue de Madrid – 75395 PARIS CEDEX 08

DOCUMENTS DE SYNTHESE

ANNEXES

EXERCICE 2019



DOCUMENTS DE SYNTHÈSE
ANNEXES
EXERCICE 2019

Le Directeur



Olivier MANIETTE

Certifié conforme

**La Directrice Comptable et
Financière**



Joëlle CASTIGLIONE

SOMMAIRE

I	Bilan au 31 décembre 2019	
II	Compte de résultat au 31 décembre 2019	
III	L'Annexe	1 à 78
	1 Note N° 1 - Règles et méthodes comptables	1 - 9
	2 Note N° 2 - Faits caractéristiques de l'exercice	10 - 11
	3 Note N° 3 - Changement de méthode comptable, de présentation ou d'évaluation	12 - 16
	4 Note N° 4 - Etat des échéances des créances	17 - 19
	5 Note N° 5 - Etat des échéances des dettes	20 - 21
	6 Note N° 6 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	22
	7 Note N° 7 - Tableau des immobilisations et des amortissements	23 - 25
	8 Action Sanitaire et Sociale	
	Note N° 8-1 - Valeurs Immobilisées de l'Action Sociale "Prêts Sociaux"	26
	Note N° 8-2 - Provisions de l'Action Sociale "Prêts Sociaux"	27
	9 Disponibilités financières	
	Note N° 9-1 - Relevé détaillé des valeurs en portefeuille au 31/12/2019	28
	Note N° 9-2 - Tableau du portefeuille - Valeur estimative du portefeuille	29
	Note N° 9-3 - Trésorerie	30
	10 Note N° 10 - Capitaux propres	31
	11 Note N° 11 - Détail des provisions	32 - 33
	12 Note N° 12 - Soldes intermédiaires de gestion	34
	13 Note N° 13 - Résultat financier	35
	14 Note N° 14 - Résultat exceptionnel	36
	15 Note N° 15 - Effectif au 31 décembre 2019	37
	16 Note N° 16-1- Compte de résultat "Maladie base"	38 - 43
	Note N° 16-2- Compte de résultat "Maladie spécifique"	44 -47
	Note N° 16-3- Compte de résultat "Maladie consolidé"	48 - 53
	Note N° 16-4 - Compte de résultat "Vieillesse"	54 - 55
	Note N° 16-5 - Compte de résultat "Recouvrement"	56 - 57
	Note N° 16-6 Compte de résultat "Gestion Administrative"	58 - 61
	Note N° 16-7 - Compte de résultat "Action Sanitaire et Sociale"	62 - 63
	Note N° 16-8 - Compte de résultat "Prévention"	64 - 65
	Note N° 16-9 - Compte de résultat "Régie Immobilière"	66 - 69
	Note N° 16-10 - Compte de résultat "Fonds Communs"	70 - 71
	Note N° 16-11 - Compte de résultat "Placements financiers"	72
	Note N° 16-12 - Compte de résultat "Placements mobiliers et immobiliers consolidés"	73 - 76
	Note N° 16-13 - Compte de résultat "Résidences"	77 - 78

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF (en €)	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles	15 746 735,93	-11 519 453,98	4 227 281,95	3 120 215,72
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	12 070 035,55	-11 519 453,98	550 581,57	737 515,41
Diverses autres immobilisations incorporelles* (201, 203, 206, 208, 232, 237)	3 676 700,38		3 676 700,38	2 382 700,31
				0,00
- Immobilisations corporelles	171 372 539,55	-84 346 973,55	87 025 566,00	51 716 167,89
Terrains (211)	40 817 422,96		40 817 422,96	20 486 614,68
Agencements, aménagements de terrains (212)	630 232,36	-621 407,05	8 825,31	15 838,81
Constructions (213)	99 223 981,78	-74 450 847,57	24 773 134,21	19 020 976,28
Diverses autres immobilisations corporelles (214, 218)	11 329 059,66	-9 060 890,23	2 268 169,43	539 377,72
Installations techniques, matériels et outillages (215)	239 223,05	-213 828,70	25 394,35	0,00
Immobilisations corporelles reçues en affectation (22)	0,00		0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours (231)	0,00		0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (238)	19 132 619,74		19 132 619,74	11 653 360,40
Immobilisations corporelles mises à disposition (24)				0,00
				0,00
- Immobilisations financières (26, 27)	205 973 059,13	-990 738,38	204 982 320,75	186 008 031,21
Titres de participation et parts (261)			0,00	37 417 165,35
Créances entre organismes de sécurité sociale (265)				0,00
Autres formes de participation et créances rattachées à des participations (266, 267, 268)				0,00
Titres immobilisés (271, 272, 273)	202 013 068,86	-990 738,38	201 022 330,48	144 112 528,96
Prêts (274)	3 740 562,25		3 740 562,25	4 258 908,88
Dépôts et cautionnements versés (275)	219 428,02		219 428,02	219 428,02
Autres créances immobilisées (276)				0,00
Contributions exceptionnelles (277)				0,00
				0,00
Total actif immobilisé	393 092 334,61	-96 857 165,91	296 235 168,70	240 844 414,82
ACTIF CIRCULANT				0,00
- Stocks et en-cours (3)	46 483,12		46 483,12	56 107,61
				0,00
- Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs (409)	1 667 453,39	-156 362,85	1 511 090,54	1 266 835,99
				0,00
- Créances d'exploitation	309 741 098,33	-5 226 653,50	304 514 444,83	264 376 168,72
Clients, cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	215 182 784,83	-5 163 619,64	210 019 165,19	217 646 243,48
Personnel et comptes rattachés (42X)	48 163,01		48 163,01	27 353,99
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)			0,00	0,00
Entités publiques (44X)	24 312 205,92		24 312 205,92	26 754 661,95
Organismes et autres régimes de sécurité sociale** (45X)	68 322 374,14		68 322 374,14	17 821 707,76
Débiteurs divers (46X)	1 875 570,43	-63 033,86	1 812 536,57	2 126 201,54
				0,00
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	673 218,14		673 218,14	143 246,56
				0,00
- Charges constatées d'avance (486)	435 872,45		435 872,45	300 781,18
				0,00
- Disponibilités	369 798 233,74	-123 923,48	369 674 310,26	307 257 213,43
Valeurs mobilières de placement (50)	23 544 252,20	-123 923,48	23 420 328,72	18 038 626,51
Banques, établissements financiers et assimilés (51)	346 252 760,69		346 252 760,69	289 218 193,31
Autres trésoreries (52, 53, 54)	1 220,85		1 220,85	393,61
				0,00
Total actif circulant	682 362 359,17	-5 506 939,83	676 855 419,34	573 400 353,49
				0,00
TOTAL ACTIF (I)	1 075 454 693,78	-102 364 105,74	973 090 588,04	814 244 768,31

* Dont Immobilisations incorporelles en cours et Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles

** Dont Compte courant ACOSS (régime général seulement)

PASSIF (en €)	EXERCICE N Avant affectation	EXERCICE N-1 Avant affectation	EXERCICE N Après affectation	EXERCICE N-1 Après affectation
CAPITAUX PROPRES				
- Dotations, apports (102)				-
- Biens remis en pleine propriété aux organismes (103)				-
- Ecart de réévaluation (105)				-
- Réserves (combinées) (106)	513 188 706,39	513 188 706,39	513 188 706,39	513 188 706,39
- Report à nouveau (combiné) (solde créditeur ou débiteur) (11)	94 030 149,65		94 030 149,65	94 030 149,65
- Résultat de l'exercice (combiné) (excédent ou déficit) (12)	186 591 968,56	94 030 149,65	186 591 968,56	
- Subventions d'investissement (13)				-
- Provisions réglementées (14)				-
Total capitaux propres	793 810 824,60	607 218 856,04	793 810 824,60	607 218 856,04
PROVISIONS				
- Provisions pour risques (gestion courante) (151)	0,00	48 000,00	0,00	48 000,00
- Provisions pour risques (gestion technique) (152)	20 943 706,46	20 497 411,19	20 943 706,46	20 497 411,19
- Provisions pour impôts (155)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (157)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres provisions pour charges (158)	399 886,34	379 899,05	399 886,34	379 899,05
Total provisions pour risques et charges	21 343 592,80	20 925 310,24	21 343 592,80	20 925 310,24
DETTES FINANCIERES				
- Emprunts auprès des établissements de crédit * (164, 519)				-
- Dépôts et cautionnements reçus (165)	1 582 717,53	1 577 819,82	1 582 717,53	1 577 819,82
- Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)				-
- Autres emprunts et dettes assimilées (168)				-
- Dettes rattachées à des participations (171, 174, 178)				-
- Dettes entre organismes de sécurité sociale * (175)				-
Total dettes financières	1 582 717,53	1 577 819,82	1 582 717,53	1 577 819,82
AUTRES DETTES				
- Cotisants et clients créditeurs (419)	32 290 142,22	31 188 799,84	32 290 142,22	31 188 799,84
- Cotisants créditeurs (4192 à 4195)	32 290 142,22	31 188 799,84	32 290 142,22	31 188 799,84
- Clients créditeurs** (4191, 4196 à 4198)				
- Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés (401,403,4081)	2 839 634,31	1 164 919,20	2 839 634,31	1 164 919,20
- Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404,405, 4084)	2 568 561,78	2 154 743,45	2 568 561,78	2 154 743,45
- Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	60 243 083,24	58 356 164,38	60 243 083,24	58 356 164,38
- Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	-4 864,67		-4 864,67	
- Personnel et comptes rattachés (42X)	1 002 577,75	1 035 523,04	1 002 577,75	1 035 523,04
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	904 965,12	967 893,85	904 965,12	967 893,85
- Entités publiques (44X)	7 089 387,09	8 366 751,50	7 089 387,09	8 366 751,50
- Organismes et autres régimes de sécurité sociale *** (45)	45 667 326,74	79 939 138,07	45 667 326,74	79 939 138,07
- Crédoeurs divers (46X)	3 252 711,44	1 249 108,26	3 252 711,44	1 249 108,26
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	93 683,52	99 740,62	93 683,52	99 740,62
- Produits constatés d'avance (487)				
- Banques, établissements financiers et assimilés (51)	406 244,57		406 244,57	
Total autres dettes	156 353 453,11	184 522 782,21	156 353 453,11	184 522 782,21
TOTAL PASSIF (II)	973 090 588,04	814 244 768,31	973 090 588,04	814 244 768,31

* Dont Concours bancaires courants

** Dont Avances et acomptes reçus sur commandes

*** Dont Compte courant ACOSS (régime général seulement)

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

CHARGES (en €)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)		
- Prestations sociales (656)		
Prestations légales (6561)	1 172 819 012,16	1 145 461 076,92
Prestations extra-légales : action sanitaire et sociale (6562)	4 783 208,10	5 768 295,37
Actions de prévention (6563)	351 829,55	379 044,49
Prestations spécifiques certains régimes (6564)	-	-
Diverses prestations (6565, 6568)	101 258,11	271 894,85
- Charges techniques, transferts, subventions et contributions		
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (6571)	47 985 319,15	141 523 180,01
Autres charges techniques (6572)	6 860 121,96	6 253 289,19
- Diverses charges techniques (6574,658)	263 602,20	487 505,53
- Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques (681X)	20 115 714,97	20 410 929,50
Total charges de gestion technique (I)	1 253 280 066,20	1 320 555 215,86
CHARGES DE GESTION COURANTE (II)		
- Achats (60)*	433 489,38	411 169,35
- Autres charges externes (61, 62)	9 035 447,16	8 053 079,67
- Impôts, taxes et versements assimilés (63)	2 755 438,33	2 261 783,99
- Charges de personnel (64)		
Salaires et traitements (641 à 644)	10 290 460,55	10 060 563,92
Charges sociales (645 à 648)	4 393 072,56	4 524 316,77
- Diverses charges de gestion courante (651 à 655)	870 839,98	909 879,14
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (681X)	3 611 490,31	3 198 939,46
Total charges de gestion courante (II)	31 390 238,27	29 419 732,30
CHARGES FINANCIERES (III)		
- Charges financières sur opérations de gestion courante (66X)	523,53	0,01
- Charges financières sur opérations techniques (66X)	564 268,26	-
- Diverses charges financières (668, 686)	246 391,09	14 943 608,62
Total charges financières (III)	811 182,88	14 943 608,63
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)	40 260,04	55 685,86
- Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)		22,86
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)	350 581,57	150,00
- Autres charges exceptionnelles (678)		119 275,68
- Dotations aux provisions et dépréciations (687)	-	-
Total charges exceptionnelles (IV)	390 841,61	175 134,40
IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (V)		
Total impôts sur les bénéfices et assimilés (69) (V)	1 700 000,00	1 564 660,06
TOTAL DES CHARGES (VI=I+II+III+IV+V)	1 287 572 328,96	1 366 658 351,25
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE (XII = XI - VI)</i>	186 591 968,56	94 030 149,65
TOTAL GENERAL (XIII = VI+XII)	1 474 164 297,52	1 460 688 500,90

* Dont variation des stocks (603)

PRODUITS (en €)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)		
- Cotisations, impôts et produits affectés (756)		
Cotisations sociales (7561)	1 185 386 126,56	1 164 332 646,81
Cotisations prises en charge par l'Etat (7562)	3 837 874,00	2 025 689,00
Cotisations prises en charge par la sécurité sociale (7563)	-	-
Produits versés par une entité publique autre que l'Etat (7564)	58 145,00	55 896,00
Impôts : contribution sociale généralisée (7565)	110 285 521,22	147 767 814,80
Impôts et taxes affectés (7566)	-	-
Autres impôts et taxes affectés (7567)	-	-
Autres cotisations et contributions affectées (7568)	-	-
- Produits techniques (757)		
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (7571)	114 293 906,09	103 402 203,05
Contributions publiques (7572)	-	-
Contributions spécifiques (7574)	-	-
Autres contributions (7575)	-	-
Contributions diverses (7578)	614 055,00	-
- Divers produits techniques (758)	926 999,69	1 178 098,65
- Reprises sur provisions et sur dépréciations pour charges techniques (781X)	20 056 866,09	19 001 638,99
Total produits de gestion technique (VII)	1 435 459 493,65	1 437 763 987,30
PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)		
- Ventes de produits et prestations de services (701 à 708)	13 069 742,74	12 622 708,20
- Production stockée (713)	-	-
- Production immobilisée (72)	-	-
- Subvention d'exploitation (74)	-	1 020,00
- Divers produits de gestion courante (751 à 755)	42 332,99	65 214,35
- Reprises sur amortissements, sur provisions et sur dépréciations (781X, 791)	453 110,93	414 313,11
Total produits de gestion courante (VIII)	13 565 186,66	13 103 255,66
PRODUITS FINANCIERS (IX)		
- Produits financiers sur opérations de gestion courante (76X)	8 625 778,54	479 636,01
- Produits financiers sur opérations techniques (76X)	37 573,06	45 073,90
- Autres produits financiers et transfert de charges financières (768, 786, 796)	16 276 072,86	9 135 985,42
Total produits financiers (IX)	24 939 424,46	9 660 695,33
PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)	110 128,22	151 103,94
- Produits exceptionnels sur opérations techniques (774)	81 617,36	8 281,82
- Produits exceptionnels sur opérations en capital (775 à 778)	8 447,17	1 176,85
- Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles (787, 797)	-	-
Total produits exceptionnels (X)	200 192,75	160 562,61
TOTAL PRODUITS (XI=VII+VIII+IX+X)	1 474 164 297,52	1 460 688 500,90
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE <i>(XII = XI-VI)</i>	-	-
TOTAL GENERAL (XIII = XI+XII)	1 474 164 297,52	1 460 688 500,90

NOTE N° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

- ✓ La comptabilité est tenue en Droits Constatés en application des articles LO 111-3, VII et L 114-5 du Code de la Sécurité Sociale tels qu'issus de la Loi Organique du 2 août 2005.
- ✓ Le Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale (PCUOSS) prévu par l'Article D 114-4-1 du Code de la Sécurité Sociale précise que la comptabilité des Organismes de Sécurité Sociale ne s'écarte des dispositions définies par le Plan Comptable Général que si des mesures législatives ou réglementaires spécifiques à la Sécurité Sociale l'exigent.

Les Caisses Nationales du Régime Général et les autres Régimes (MSA, RSI, CRPCEN.....) ont élaboré un Plan de Comptes Annoté Inter-Régimes (le PLACAIR), qui permet de créer des subdivisions pour répondre à leurs besoins spécifiques. Par lettre ministérielle du 22 octobre 2012, il a été annoncé la suppression sur le plan réglementaire de cette instance dont le contenu intégrera le dictionnaire des comptes de chaque caisse.

Une nouvelle instance a été créée dénommée CHIRCOSS qui poursuit la concertation inter-régimes et inter-branches sur l'application des normes comptables initiée par le PLACAIR.

Le Comité effectue des travaux sur des problématiques d'application des normes comptables en matière de gestion administrative et technique.

Il est structuré par groupe en charge d'actualiser les fiches du plan de compte 'PCUOSS'. Les fiches, mises à jour sont transmises à l'ensemble des régimes pour les décliner dans leur dictionnaire des comptes.

Il réunit des représentants des autres régimes et des autres branches, des membres de la Mission Comptable Permanente, des agents comptables et fondés de pouvoir des organismes, ainsi que les représentants de la Commission Permanente de Gestion Comptable.

- ✓ L'Arrêté du 27 novembre 2006 pris en application de l'article D114-4-2 du Code de la Sécurité Sociale comporte le référentiel de validation des comptes des organismes de sécurité sociale.
- ✓ Certification des comptes : conformément à la Loi Organique du 2 décembre 2005 (article 5) relative au financement de la Sécurité Sociale, les régimes et organismes de Sécurité Sociale doivent présenter des comptes réguliers pour donner une image fidèle, fiable et sincère du patrimoine et de la situation financière.

En complément de la Loi Organique précitée, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2006 prévoit qu'une procédure de certification des comptes pour les régimes autres que les organismes du régime général doit être applicable au plus tard pour les comptes clos au 31 décembre 2008, et mise en œuvre par un Commissaire aux Comptes.

A ce titre, et concernant pour la première fois les comptes 2008, la CRPCEN a donc fait appel à un Commissaire aux Comptes : Le Cabinet Harmony Baker Tilly. Retenu pour une période de 6 exercices, le Commissaire aux Comptes a pour mission de vérifier la régularité et la sincérité des comptes de la CRPCEN en vue de leur certification. Pour ce faire, il réalise annuellement un audit des systèmes d'informations, un examen des comptes et une analyse du dispositif de contrôle interne de l'organisme.

Pour la 1^{ère} « mandature » complète de 6 ans, les comptes de la CRPCEN des exercices 2008 à 2013 ont été certifiés sans réserve ni observation.

La Commission des marchés du 11 juin 2014 a attribué le marché relatif à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2014 à 2019 au Cabinet KPMG.

Les comptes de l'exercice 2018, comme ceux de 2014 à 2017, ont également été certifiés sans réserve ni observation par ce commissaire aux comptes confirmant ainsi les 4 avis précédents.

Les règles propres à l'organisme

La Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires est l'organisme chargé de gérer le régime de protection sociale des employés du Notariat.

A ce titre elle gère :

- les risques maladie, maternité, invalidité, décès
- le risque vieillesse.

La CRPCEN a également une politique de prestations d'action sanitaire et sociale et de prévention.

Par ailleurs, elle est également organisme collecteur pour les cotisations des ressortissants du régime de protection sociale du Notariat.

Les réserves dont elle dispose sont constituées d'actifs :

- immobiliers : des immeubles de rapport, dont la gestion est assurée en direct par un service dédié de la Caisse et des Résidences de Vacances, dont la gestion a été déléguée à Vacances Bleues
- financiers placés en valeurs mobilières dont l'allocation est décidée par les Instances Dirigeantes du Régime (Commission de Gestion des Actifs et Conseil d'Administration).

Les frais de fonctionnement du Régime sont comptabilisés dans le cadre d'une gestion administrative.

Toute la comptabilité de la CRPCEN est tenue conformément aux règles d'application du Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale (PCUOSS) instauré par le Code de la Sécurité Sociale.

Les données financières et comptables qui figurent dans les notes annexées aux Documents Financiers se doivent d'être explicites, fidèles et sincères.

Principe de comptabilisation

Conformément au décret du 23 mai 1996 et à la circulaire DSS du 20 mai 1997, la comptabilisation des opérations est effectuée selon la méthode dite des Droits Constatés.

Participations

On trouve au niveau du bilan de l'Organisme, trois types d'actifs financiers :

- des immobilisations financières gérées sous forme de 2 fonds dédiés (1 en actions, 1 en obligations),
- des réserves financières gérées dans des fonds actions et obligataires ouverts ainsi que convertibles,
- divers produits bancaires (Comptes à Terme, Comptes Sur Livret, Comptes Courants Rémunérés).

Pour une meilleure information sur le patrimoine de la CRPCEN et consécutivement à l'évolution de la comptabilité des organismes de sécurité sociale telle qu'elle est prévue dans le rapport final de la Mission Interministérielle de Réforme de la Comptabilité des Organismes de Sécurité Sociale, il est joint en annexes 9:

- le relevé détaillé des valeurs en portefeuilles (note n° 9-1)
- le tableau de la valeur estimative du portefeuille (Note n° 9-2)
- le relevé de trésorerie (Note n° 9-3)

- Relevé détaillé des valeurs en portefeuille

En plus du Fonds dédié Actions « Europe Investissement », un Fonds obligataire flexible « FLEXO » d'un encours de 30 M€ a été constitué le 23 novembre 2016 et est venu ainsi enrichir le portefeuille des Fonds dédiés détenus par le Régime. Ces Fonds s'élevaient, en valeur liquidative à 100,706 M€ fin décembre 2019 contre 98,591 M€ fin décembre 2018.

En 2019, il a été procédé, suite à la décision de la CGA du 11 juin 2019, au renforcement de certains fonds ouverts souscrits en 2018 dont le détail est exposé ci-après :

- fonds d'actions européennes « Quoniam » : +5 M€
- fonds d'allocation flexible « Eurizon » : + 10 M€
- fonds d'obligations diversifié « Muzinich » : +5 M€

Les fonds convertible « UBS » et dettes internationales « MG OPTIMAL » ont été également renforcés respectivement de +7 M€, pour le premier et de + 5 M€ pour le second suite aux décisions de la CGA du 5 février 2019, qui a également approuvé deux nouvelles souscriptions de fonds ouverts d'obligation convertibles « Fiscsh » et « NNL » pour 5 M€ chacun, montant augmenté suite aux décisions de la CGA de juin 2019 de +15 M€ pour le premier fonds et + 10 M€ pour le second.

Au cours de cette année, la CGA a également décidé de procéder au rachat total du fonds UBAM et au rachat partiel des fonds :

- fonds d'actions européennes « Europe investissement » : - 15 M€
- fonds d'allocation flexible «Trusteam » : - 5 M€

Le fonds de « Private-Equity » ou Capital-Investissement « Mirabaud » dont le montant de l'avance s'établissait à 1,065 M€ fin 2018 est toujours en cours de

souscription et une nouvelle avance de 1,775 M€ a été versée en deux fois sur mars et juillet 2019 portant le montant total de la souscription fin 2019 à 2,840 M€.

L'encours des Comptes à Terme s'établit à fin 2019 à 86 M€ tout comme fin 2018.

En mai 2016 des comptes à terme pour un encours de 60 M€ ont été souscrits auprès de la CE-BPL pour une durée de 4 ans, avec un rendement garanti de 0,80 % brut.

En janvier, avril et octobre 2017, trois nouveaux comptes à terme, pour un encours respectif de 5 M€ chacun, ont été souscrits auprès de la CE-CAZ pour une durée de 7 ans, avec un rendement de référence EURIBOR 3 mois +1 % et un plancher à 1 % sans pénalité au-delà de deux ans.

Suite aux décisions des CGA des 07/02/2018 et 06/06/2018, il a été procédé à l'acquisition de deux CAT souscrit pour 2 ans, le premier pour un encours de 10 M€ offrant une rémunération de 0,40 % auprès de la CE-BPL, le second au taux fixe de 1,20 % pour un montant de 1 M€ auprès de la CECAZ.

Le montant total des valeurs détenues en portefeuille s'établit au 31/12/2019 à 569,785 M€.

- tableau de la valeur estimative du portefeuille : Fonds comptabilisés en immobilisation

Ce tableau concerne les données relatives aux fonds communs de placements constitués sous forme de fonds de gestion dédiés confiés chacun à un gestionnaire dans le cadre d'une convention de gestion et sous forme de fonds ouverts.

Conformément aux préconisations du P.C.U.O.S.S. et du CNOCP, leur évaluation est réalisée selon le cours moyen du dernier mois de l'exercice (cours moyens de décembre publiés dans la cote officielle d'Euronext).

Ce tableau constate également les achetés/vendus (allers/retours) réalisés en fin d'exercice afin de dégager comptablement les plus-values.

La bonne conjoncture des marchés financiers à la fin du second semestre 2019, a conduit à une reprise de la provision constatée en 2018 de près de 15 M€, principalement liée à l'évolution positive de la valeur du Fonds Actions Europe Investissement entre fin décembre 2018 et son cours moyen de décembre 2019 entraînant un ajustement de la provision constituée en 2018 qui passe de 12,296 M€ à 0,540 M€.

Il en a été de même pour les autres Fonds ouverts, pour lesquels une reprise de provision a été réalisée pour un montant de plus de 3 M€.

- Tableau de trésorerie

La CRPCEN dispose, au 31/12/2019 de huit comptes sur livrets ouverts au cours des exercices précédents. L'encours des Comptes Sur Livret s'élève à cette même date à 174 386 741 €. Leurs taux ont pour certains été revus à la baisse au cours de l'année 2019. Leur rémunération reste, pour la plupart, plus attractive que celles des comptes courants rémunérés.

La CRPCEN dispose de 3 comptes courants rémunérés auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, de la Caisse de Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. Ces comptes courants rémunérés permettent la réalisation de l'ensemble de nos opérations de trésorerie quotidienne. Ils sont rémunérés au taux de 0,17 % pour le premier, 0,15% pour le second et 0,20% pour le troisième.

- Tableau des filiales et participations

Conformément aux termes de la Convention d'Objectifs et de Gestion et aux recommandations émises par l'IGAS dans son rapport datant de l'année 2015, la CRPCEN devait « faire évoluer les modalités de gestion du siège de la CRPCEN » (projet n°23 de l'axe 2 de la COG 2016-2019).

La CRPCEN a donc réalisé la dissolution de la société anonyme CPIFF et ainsi intégré dans ses comptes l'ensemble de son patrimoine mobilier et immobilier dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP). Cette opération a entraîné la sortie de l'actif du bilan de la CRPCEN de la participation constituée des actions détenues dans la SA CPIFF du fait du transfert de propriété de l'immeuble 5bis rue de Madrid en faveur de la CRPCEN, et en contrepartie cette valeur figure à l'actif du bilan de la CRPCEN ventilé par nature d'immobilisation.

Les actifs par composants

Selon les normes IFRS reprises par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) 2002-10 du 12 décembre 2002, il convient de constater séparément en comptabilité chacun des éléments constitutifs d'un actif lorsqu'ils ont des utilisations différentes.

La méthodologie définie par le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 est applicable aux organismes de protection sociale et cette évolution a été reportée sur l'exercice 2007 (réunion du Haut Conseil Interministériel de la Comptabilité des Organismes de Sécurité Sociale du 23 novembre 2006).

La CRPCEN a retenu pour le passage aux nouvelles règles le principe de la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables.

L'application de ces nouvelles règles est rétrospective, conformément à l'article 314-1 du Plan Comptable Général, ce qui signifie que le bilan de clôture de l'année 2008 est présenté comme si la méthode de comptabilisation des actifs par composants avait dès l'origine été appliquée, ce qui implique le reclassement des immobilisations comptabilisées.

Cette méthode est aussi prospective quant au calcul des amortissements, puisqu'elle tient compte des nouvelles bases amortissables et des durées de vie résiduelles, ce qui implique l'application de la nouvelle méthode de comptabilisation à compter du 1er janvier 2008.

La CRPCEN ne disposant pas de l'intégralité des pièces justificatives permettant d'opérer une décomposition conforme aux nouvelles règles, deux clés de répartition ont été retenues : l'une appliquée aux immeubles de placement et l'autre aux résidences de vacances.

- Les amortissements

- Les immeubles

La CRPCEN a décidé de maintenir la durée d'amortissement du bien, appliquée à l'origine, à l'ensemble des composants ré-alloués. Les nouvelles durées d'amortissement des composants seront appliquées lors de leur renouvellement.

Les durées d'amortissement indiquées ci-après sont applicables sur les remplacements, les renouvellements des composants d'origine ou sur les nouvelles acquisitions.

COMPOSANTS	DURÉE	OBSERVATIONS
Structures et ouvrages assimilés	Voir observations	Pour les immeubles acquis après 2002 : au cas par cas (pas de possibilité de généralisation : Pour un immeuble haussmannien, la préconisation de 25 ans n'a pas de sens. Par contre, pour l'achat d'un immeuble de bureau en 1 ^{ère} couronne parisienne, un positionnement entre 20 et 30 ans est plus envisageable).
Agencements et aménagements intérieurs	10 ans	
Menuiseries extérieures	15 ans	
Électricité / câblage	10 ans	
Étanchéité & ravalement avec amélioration	15 ans	
Plomberie / sanitaire	10 ans	
Chauffage, VMC, climatisation	10 ans	
Ascenseurs	20 ans	

- Les autres biens

- ☞ le mobilier est amorti sur 5 ans
- ☞ le matériel de transport est amorti sur 5 ans
- ☞ le matériel de servitude est amorti sur 5 ans
- ☞ les frais de recherche sont amortis sur 5 ans
- ☞ les logiciels sont amortis sur 5 ans
- ☞ les matériels informatiques acquis depuis 1996 sont amortis sur 3 ans
- ☞ le matériel de bureau est amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

- Concessions

La CRPCEN est titulaire d'une concession sur des emplacements de parking, l'amortissement se fait sur la durée de la concession (75 ans).

Droits similaires, brevets, licences

La CRPCEN est propriétaire de licence IV pour l'exploitation de ses résidences de vacances.

Stocks

La valorisation des stocks est faite selon la méthode du "premier entré - premier sorti". Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2004, il n'existe plus de stock dans les résidences de vacances dans la mesure où la gestion est assurée par un gestionnaire le quel, a racheté les stocks.

Les provisions

- Hors charges de prestations techniques

Les provisions sont déterminées en fonction du risque inhérent au poste concerné.

Actifs financiers

La provision est constituée dès lors que le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat du titre (valeur comptable).

Valeurs mobilières de placement

Elles sont arrêtées par rapport au cours moyen du dernier mois de l'exercice, il y aura constitution d'une provision si une dépréciation est constatée.

Litiges

L'estimation des provisions est réalisée en fonction de la demande et de la Juridiction concernée (instance prud'homale ou autre).

Créances

La provision est constituée dès lors que son recouvrement sur le débiteur apparaît incertain. Elle s'effectue à l'issue de la phase amiable et au-delà du seuil fixé par les articles D.133-1 et D.133-2 du Code de la Sécurité Sociale.

Les règles d'estimation des provisions sont décrites dans le Guide d'Arrêté des Comptes 2019 du Régime, diffusé sur Adéli le 18 février 2020.

Charges à payer

Les prestations légales faisant l'objet de provisions, la CRPCEN ne constitue pas de charges à payer pour celles-ci à l'exception de celles relatives aux dépenses hospitalières transmises par la CNAM.

Les charges à payer ne concernent que les dépenses des gestions budgétaires (Gestion Administrative; Régie immobilière ; Action sociale).

Produits à recevoir

L'article D.253-17-1 du Code de la Sécurité Sociale édicte que "le Directeur dispose d'un délai d'un mois pour constater les droits acquis sur cotisations, majorations de retard et pénalités se rattachant à l'exercice N-1 jusqu'à la fin du mois de janvier de N".

Les montants constatés en comptabilité correspondent aux cotisations liquidées en janvier et se rapportant à l'exercice précédent.

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

Au dernier jour de l'exercice, des cotisants règlent les sommes dues au titre des salaires et émoluments de décembre, exigibles le 5 janvier, ce qui peut générer un compte cotisant créditeur. Ces sommes viennent en diminution des comptes de produits par le crédit du compte « **4194 - Cotisants créditeurs** ».

Le décret n° 2014- 146 du 18 février 2014 a avancé la date d'exigibilité des cotisations sur salaires au 5 de chaque mois (au lieu du 10).

Charges constatées d'avance

Il est constaté des charges réglées d'avance concernant notamment les abonnements pour la documentation et les contrats de maintenance informatique.

Compte d'attente

Ce compte enregistre à la clôture de l'exercice les sommes concernant des sinistres, dont le dénouement intervient en début d'exercice suivant.

Comptes de tiers et Etat

Depuis le 1^{er} janvier 2004 les remboursements de cotisations pris en charge par le Fonds de Financement de la Réforme des Cotisations Patronales de Sécurité Sociale (FOREC) ont été transférés à l'Etat.

Le solde du compte Etat représente la totalité des mesures d'exonération et allègements accordés aux employeurs. En 2014, l'Etat a remboursé à la CRPCEN sa dette sur la créance portant sur les exercices 2007 à 2013. A ce titre une convention, entre la CRPCEN, les représentants de l'Etat et l'ACOSS, a été signée en 2013, et a pour objet de préciser les dates et montants des versements effectués par l'Etat au bénéfice

des régimes de sécurité sociale au titre de la compensation des exonérations de cotisations de sécurité sociale.

Le compte « **Etat impôts sur les bénéfiques** » comprend les sommes dues au titre des revenus perçus par la CRPCEN en matière de loyers, de revenus des prêts qu'elle consent aux ressortissants du notariat et des dividendes perçus sur les produits financiers.

L'article 93 de la Loi de Finances 2004 ayant supprimé pour les personnes morales la récupération de l'avoir fiscal, la CRPCEN n'a demandé aucune distribution de dividendes.

Les sommes inscrites au crédit de ce compte correspondent au calcul de l'impôt au titre de l'année 2019.

Depuis la Loi de Finances 2004, la CRPCEN procède au paiement direct de l'impôt sur les bénéfiques.

Les prestations hospitalières

La Commission nationale de répartition inter régime des charges des dotations hospitalières a été supprimée suite à l'article 45 de la LFSS 2014. Désormais la clé Dotation Globale (DG) émane du Plan de Maîtrise des Systèmes d'Information et est publiée par arrêté ministériel au Journal Officiel.

La CNAM procède, depuis l'exercice 2014, à la constitution de charges à payer, pour les prestations liées aux établissements publics alors que les années précédentes elle constituait des provisions. A compter de l'exercice 2014, la CNAM notifie aux régimes pour ces établissements, le montant définitif dû au titre de l'exercice contrairement aux années passées où la régularisation définitive était réalisée sur l'exercice suivant.

Tiers payant

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

NOTE N° 2

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- **Résultat d'exercice**

Le résultat d'exercice 2019 est bénéficiaire et s'établit à **186 591 968,56 €**. Il est à comparer avec le résultat également excédentaire de 2018 qui s'établissait à **94 030 149,65 €**.

Cette amélioration du résultat entre les deux exercices est liée à la forte baisse des charges (-5,79%) conjuguée à une légère hausse des produits (+0,92 %).

Les postes ayant enregistré les variations les plus significatives sont les suivants :

- Pour les charges : les « Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés » qui baissent de plus de 66%,
- Pour les produits : la Contribution Sociale Généralisée qui enregistre une baisse de plus de 25% alors que les produits afférents aux « Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés » enregistre une hausse de près de 11%.

- **Loi de finances 2019 : Baisse des prélèvements obligatoires**

La loi de finances 2019 a remplacé le CICE par un allègement des cotisations sociales pour les employeurs. Cette exonération de 6 points sur la cotisation patronale d'assurance maladie est appliquée à tous les salariés dont le salaire est inférieur à 2,5 fois le SMIC annuel. Cette baisse des prélèvements affecte de manière très significative les ressources de la branche maladie du Régime.

- **Gestion des Actifs Financiers**

Dans ce domaine, l'exercice 2019 se caractérise par :

1 .Maintien de l'investissement sur les marchés financiers

Compte tenu du contexte favorable des marchés financiers en fin d'année, les allers/retours ont pu être réalisés sur les fonds Actions et obligataires détenus par la Caisse. Cette situation a permis de reprendre en quasi totalité la provision constituée en 2018 pour près de **15 M€** et d'enregistrer une plus-value de **8,626 M€**.

2 .Maintien des placements de court terme sur des produits bancaires :

En plus du maintien des placements sur les C.S.L , il a été ouvert un nouveau compte courant rémunéré à 0,30% puis à 0,20% auprès de la CE BP Rhône Alpes.

3 La CPIFF

Conformément aux termes de la Convention d'Objectifs et de Gestion et aux recommandations émises par l'IGAS dans son rapport datant de l'année 2015, la CRPCEN

devait « faire évoluer les modalités de gestion du siège de la CRPCEN » (projet n°23 de l'axe 2 de la COG 2016-2019).

La CRPCEN a donc réalisé la dissolution de la société anonyme CPIFF et ainsi intégré dans ses comptes l'ensemble de son patrimoine mobilier et immobilier dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP). Cette opération a entraîné la sortie de l'actif du bilan de la CRPCEN de la participation constituée des actions détenues dans la SA CPIFF du fait du transfert de propriété de l'immeuble 5bis rue de Madrid en faveur de la CRPCEN.

- **Changement d'application comptable**

L'application de gestion Masterpiece (ERP) a été maintenue par son éditeur Infor jusqu'à fin 2019.

Cette application permettait de gérer :

- La comptabilité,
- Le suivi de l'inventaire comptable,
- La gestion des fournisseurs
- Les achats
- Le suivi budgétaire.

L'ERP basé sur une technologie vieillissante présentait des difficultés techniques et fonctionnelles.

Il a donc été décidé de son remplacement. Après une étude pré-projet l'outil SINERGI a été choisi. Il couvre le même périmètre métiers que l'ancienne application et son acquisition dans le cadre d'une mutualisation avec la CNAV offrait une sécurité pour la réussite de sa mise en place à la CRPCEN.

La bascule sur SINERGI a été réalisée courant octobre 2019.

NOTE N° 3

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE, DE PRESENTATION OU D'EVALUATION

Prestations

- Les prestations de prévention étaient jusqu'en 2007 comptabilisées dans la gestion d'Action Sociale qui regroupait les prestations extra légales et les actions de prévention. Conformément à l'article 22 du décret 90-1215 du 20 décembre 1990 modifié par le décret 2008-820 du 21 août 2008 en son article 1, il a été créé une gestion « Prévention ».

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les prestations de prévention sont donc comptabilisées dans une gestion dédiée « Prévention ».

- Les prestations à caractère obligatoire relatives aux ALD 31 et 32 (articles 71-4 et 71-4-1 du RICP) ont été prises en charge par les Organismes de Sécurité Sociale sur le budget d'action sanitaire et sociale, jusqu'en 2008.

Suite à la LFSS 2006, les prestations articles 71-4 et 71-4-1 devaient être comptabilisées dans les comptes de prestations de la gestion technique selon des dispositions arrêtées par le décret du 22/12/2008.

Des retards dans la mise en œuvre des outils informatiques ont empêché la comptabilisation automatique en 2009 et en 2010, de ces dépenses dans les comptes de prestations appropriés ; elles ont donc été enregistrées tout au long des années 2009 et 2010 en compte d'action sociale SM 6562117430 et SM 6562117410.

En 2009 les dépenses n'ont pas fait l'objet d'une réaffectation sur le risque maladie.

La MCP a ouvert dans la Nomenclature Comptable 2010 affectée à la CRPCEN le compte 6561111685 pour la comptabilisation des prestations Art 71-4 et 71-4-1.

Il a donc été procédé à la ré-imputation des sommes comptabilisées jusque là dans les comptes SM 6562117430 et SM 6562117410 vers le compte MMI 6561111685 et ce, après que toutes les interfaces maladie de l'exercice 2010 aient été intégrées en comptabilité.

- Conformément à la lettre ministérielle adressée le 17/06/2013 aux directeurs et agents comptables de caisses nationales d'assurance maladie, il a été décidé que les créances de participations forfaitaires et de franchises prévues à l'article L 322-2 du code de la sécurité sociale nées avant le 31/12/2012, ne sont recouvrées que par la seule récupération sur les prestations versées à l'assuré débiteur.

Intégration financière de la branche maladie

- La mise en place de la PUMA « Protection Universelle maladie » a entraîné la modification de l'article 22 du décret du 20 décembre 1990 qui prévoit à compter de l'exercice 2016 :
 - ✓ une section financière « vieillesse, réversion »
 - ✓ une section financière « actifs financiers et immobiliers »
 - ✓ une section financière « prévention, maladie, maternité, invalidité, décès »

Dans cette dernière section, il doit être réalisé un suivi séparé des opérations relatives aux frais de santé définis à l'article L. 160-1 du code de la sécurité sociale, aux prestations en espèces prévues aux articles 72 à 83 bis du présent décret, à la participation de l'assuré prise en charge par le régime définie à l'article 69 et aux actions de prévention définies dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion prévue à l'article 24.

La répartition des charges relatives à la gestion administrative et à l'action sociale entre les sections est fixée par arrêté ministériel.

Les règles d'affectation des ressources sont fixées comme suit :

Sont affectés à la section financière "prévention, maladie, maternité, invalidité, décès":

- ✓ le produit de la cotisation prévue au 4o de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1937
- ✓ le produit de la contribution sociale généralisée versée selon les modalités prévues à l'article L. 136-8 du code de la sécurité sociale;
- ✓ la fraction du produit des cotisations prévues aux 1o et 3o de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1937 susvisée et de leurs majorations de retard calculée par l'application des taux prévus à l'article D. 242-3 du code de la sécurité sociale à l'assiette prévue aux 1o et 3o de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1937 susvisée.

Sont affectés à la section financière "vieillesse, réversion":

- ✓ le produit de la cotisation prévue au 2o de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1937 susvisée;
- ✓ Le solde du produit des cotisations prévues aux 1o et 3o de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1937 susvisée et de leurs majorations de retard après déduction de la fraction visée au c du II;
- ✓ le résultat de la section financière "actifs financiers et immobiliers".

• L'article 32 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 indique que « soient retracés dans les comptes de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, qui en assure l'équilibre financier, l'ensemble des charges et produits des autres Grands Régimes ».

Pour ce faire, l'ensemble des régimes ont l'obligation de présenter des comptes ventilés, en charges et produits, entre les opérations réalisées dans des conditions équivalentes au RG et les éventuelles opérations spécifiques.

Dans le cadre de l'intégration financière maladie, tous les régimes qui servent des droits supplémentaires ont l'obligation dès l'arrêté des comptes 2016, de distinguer la part des prestations du régime de base de celle relevant de leurs droits spécifiques.

La CRPCEN dont certains taux de remboursement de prestations sont spécifiques, est concernée par ce dispositif.

A cet effet, le Système Central de Production réalise une restitution comptable via une requête CAP qui permet d'identifier le différentiel du taux de prise en charge entre le régime de base et les taux supplémentaires desservis par les régimes hébergés.

La mise en production de la requête a été réalisée en décembre 2018 mais elle ne répond pas encore à l'objectif d'automatisation de la comptabilisation de la part spécifique.

Les prestations en espèces (maladie – maternité) ainsi que celles relatives à l'invalidité et au décès sont affectées à la gestion attribuée à la part spécifique.

Les dépenses d'action sociale de la Branche Maladie sont ventilées au niveau du TCDC dans la part spécifique.

Branche recouvrement

L'article 22 du décret n° 90-1215 du 20 décembre 1990 modifié par le décret numéro 2016-817 du 20 juin 2016 prévoit que sont affectées aux diverses sections financières de la CRPCEN les ressources suivantes :

La section « prévention/maladie/maternité/invalidité/décès » est notamment financée par une fraction du produit des cotisations sur salaires (part patronale et part salariale) dont le taux de cotisation est défini par l'article D 242-3 du code de la sécurité sociale auquel fait renvoi l'article 22 du décret n° 90-1215 du 20 décembre 1990, soit 13 % uniquement à la charge de l'employeur ;

L'art. 5 du décret n° 2016-1212 prévoit en outre, une répartition de ces taux maladie entre deux sections : section de base d'une part et section spécifique d'autre part, le régime de base est financé par un taux de 11,1%. La part spécifique est caractérisée par un taux de 1,90 % uniquement pour la part patronale.

La section « vieillesse, réversion » est notamment financée par le solde du produit des cotisations sur salaire (part patronale et part salariale), après déduction des cotisations affectées à la branche maladie y compris celles finançant la gestion administrative et l'action sociale ; ce taux est de 29,53 % réparti à hauteur de 12,93 % pour le salarié et 16,60 % pour l'employeur).

Produits à recevoir

- Les Produits à Recevoir relatifs aux cotisations assises sur les salaires du mois de décembre N et exigibles le 10 janvier N+1 sont comptabilisés, via une interface dont les données sont issues de l'outil de production, sur la période d'inventaire de l'exercice N. Cette interface comptabilise en produits à recevoir uniquement les cotisations dont le bordereau correspondant a été saisi sur janvier N+1. Les cotisations exigibles le 10 janvier N+1 dont les bordereaux ont été saisis sur décembre sont comptabilisées sur la période 12 de l'exercice N.

La CRPCEN n'enregistre donc plus de Produit constaté d'avance au titre de la Branche Recouvrement.

- Depuis 2010, les produits à recevoir au titre du panier heures supplémentaires, financés par l'affectation de recettes fiscales, étaient comptabilisés dans les comptes suivants :

Pour le risque Maladie

756611210 « Art. 575 A du CGI »

756611155 « TVA brute producteurs de boissons alcoolisées »

Pour le risque Vieillesse

7566412100 « Art. 575 A du CGI »

7566411550 « TVA brute producteurs de boissons alcoolisées »

En 2015, le financement de la compensation des déductions sur les heures supplémentaires est réalisé sur dotation budgétaire de la mission "travail et emploi" et non plus par affectation de recettes fiscales. De ce fait les produits concernés sont comptabilisés dans les comptes :

- ✓ 7562155 EXONERATIONS HEURES SUPPLEMENTAIRES Maladie
- ✓ 7562455 EXONERATIONS HEURES SUPPLEMENTAIRES Vieillesse

Durée d'amortissement

- Modification de la durée d'amortissement des photocopieurs

Depuis le 1^{er} janvier 2011, compte tenu de la durée de vie de ces matériels et de leurs nouvelles modalités d'utilisation, la durée d'amortissement des photocopieurs est passée à 5 ans au lieu de 10 ans par décision conjointe du Directeur et de l'Agent Comptable.

La comptabilisation des actifs financiers

La comptabilité des valeurs du portefeuille de placement est retracée en comptabilité développée dans les subdivisions :

- du compte 27 pour des placements à moyenne et longue échéance;
- et dans les subdivisions du compte 50 pour les titres acquis en vue de réaliser une réserve de trésorerie.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées tout au long de l'exercice. En fin d'année, les moins-values sont inscrites à un compte de provisions pour dépréciation du portefeuille. Ce compte est ajusté à la fin de chaque exercice.

Les plus-values ou moins-values résultant de l'estimation des titres sont appréciées, pour l'ensemble des titres de même nature, en fonction de la valeur globale de ces titres (par titre de même nature, il faut entendre ceux qui sont émis par une même collectivité et confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits au sein de la collectivité émettrice).

Les parts ou actions d'OPCVM (SICAV, FCP...) sont évaluées à leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice.

La valeur d'inventaire à retenir diffère selon que les titres sont cotés ou non cotés :

- titres cotés en France : sont évalués au cours moyen du dernier mois de l'exercice (cours moyens de décembre publiés dans la cote officielle)
- titres non cotés : sont évalués selon la méthode de l'actif net qui correspond à la valeur mathématique comptable et exprime le patrimoine des actionnaires à un instant donné. Il est obtenu par la différence, au vu du bilan, entre la totalité des actifs et des dettes de l'entreprise envers les tiers.

Dépréciation des actifs financiers

La provision retraçant la dépréciation de la valeur unitaire de la participation sur la CPIFF, qui n'est pas une valeur cotée, était comptabilisée jusqu'en 2013 en provision pour risque, selon la méthode de l'actif net. Cette provision a été constituée du fait du cumul des situations déficitaires constatées au fil des années et non suite à la constatation d'une dépréciation de la valeur de l'immeuble du siège, objet unique de la société.

Suite à une recommandation du Commissaire aux comptes, la provision a fait l'objet, en 2014, d'un reclassement en provision pour dépréciation de l'actif. Ainsi la provision vient diminuer l'actif.

Changement de l'application comptable

La CRPCEN a changé son système d'information de gestion (Voir note n°2) en passant de Masterpiece à SINERGI (SAP). La mise en place de SINERGI induit des modifications dans la structure du plan comptable, dans le processus d'élaboration des documents financiers ainsi que dans la comptabilisation des factures.

Le plan de compte fait référence à une nouvelle notion : le domaine d'activité qui permet d'identifier la branche et la gestion.

La notion de nature de compte reste identique à l'ancien système.

L'association des deux notions domaine d'activité et nature de compte permet d'identifier pour chaque charge et produit la gestion d'affectation ainsi que la branche. Ceci permet la génération des documents financiers, destinés à la Mission Comptable Permanente, directement à partir de SINERGI contrairement à l'ancien système qui nécessitait une retranscription des données comptable via une application connexe.

S'agissant de la comptabilisation des factures, dorénavant, la validation du service fait entraîne la comptabilisation de la charge et de la dette vis-à-vis du fournisseur.

Le traitement de la facture entraîne le premier mouvement financier du 401 au 408 puis à l'échéance du paiement le second mouvement financier du 408 au 512.

Les charges à payer sont donc maintenant, en partie, comptabilisées au fil de l'eau dès constatation du service fait.

NOTE N° 4
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CREANCES	Montant net au bilan	Degré de liquidité de l'actif : échéance à un an au plus	Degré de liquidité de l'actif : échéance à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	204 982 320,75	3 959 990,27	201 022 330,48
26 - Titres de participation et parts			
261 - Titres de participatin et parts			
265 - Créances entre organismes de Sécurité Sociale			
266 - Autres formes de participation			
267 - Créances rattachées à des participations			
268 - Créances rattachées à des Sociétés			
269 - Versements restant à effectuer sur Titres			
271 - Titres immobilisés autres que les Titres	99 750 513,95		99 750 513,95
272 - Titres immobilisés (droit de créance)	101 271 816,53		101 271 816,53
273 - Titres immobilisés de l'activité de			
274 - Prêts			
2740 - Avance CPIFF			
2742 - Prêts aux partenaires			
2743 - Prêt au Personnel			
2744 - Prêts aux assurés et allocataires			
2748 - Autres prêts	3 740 562,25	3 740 562,25	
275 - Dépôts et cautionnements versés	219 428,02	219 428,02	
276 - Autres créances immobilisées			
2768 - Intérêts courus			
279 - Versements restant à effectuer sur titres			
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	307 134 625,96	307 134 625,96	
40 - Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés	1 511 090,54	1 511 090,54	
41 - Clients, cotisants et comptes rattachés	210 019 165,19	210 019 165,19	
42 - Personnel et comptes rattachés	48 163,01	48 163,01	
43 - Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
44 - Entités publiques	24 312 205,92	24 312 205,92	
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	68 322 374,14	68 322 374,14	
46 - Débiteurs et créiteurs divers	1 812 536,57	1 812 536,57	
47 - Comptes transitoires ou d'attente	673 218,14	673 218,14	
48 - Comptes de régularisation	435 872,45	435 872,45	
TOTAL GENERAL DES CREANCES	512 116 946,71	311 094 616,23	201 022 330,48

NOTE N°4 : COMMENTAIRES

CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les créances de l'actif immobilisé sont principalement constituées :

- au niveau des comptes 27 (Titres immobilisés) :

- Titre et obligation pour un montant net de 201 022 330 €. Le portefeuille détenu est composé :
 - d'un fonds dédié action Europ investissement dont la valeur d'acquisition au 31 décembre s'élève à 71 124 756 € ;
 - de 2 fonds ouverts actions ouverts d'une valeur de 26 512 853 €
 - d'un fonds en capital investissement de 2 840 000 €

 - d'un fonds dédié obligataire FLEXO dont la valeur d'acquisition en fin d'exercice est de 30 096 900 €.
 - de 5 fonds ouverts obligataires d'une valeur de 71 438 559 €.

Le montant des provisions constituées au 31 décembre 2019 s'élève à 990 738 € ramenant la valeur liquidative du portefeuille à 201 022 330 €.

- au niveau des comptes 27 (Autre prêts)

- des prêts accordés à nos ressortissants dans le cadre de l'Action Sociale.

CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

40 - FOURNISSEURS, INTERMEDIAIRES SOCIAUX : ce poste est constitué principalement des créances de la branche maladie, il représente 80.93% du montant total des créances de cette ligne.

41 - CLIENTS, COTISANTS ET COMPTES RATTACHES : Le compte client est principalement constitué des cotisations dues à l'organisme au titre de l'exercice 2019, mais dont le règlement est exigible le 5 Janvier 2020.

42 - PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES : Ce poste concerne les créances dues au titre du 4ème trimestre 2019 concernant un agent détaché auprès d'autres organismes.

44 - ENTITES PUBLIQUES : Le compte entités publiques concerne essentiellement les exonérations de cotisations dues par l'Etat à la CRPCEN.

45 - ORGANISMES ET AUTRES REGIMES DE SECURITE : Ce poste enregistre les opérations en lien avec les autres organismes institutionnels dont la CNAM. L'évolution significative de ce poste est justifiée par l'enregistre d'une recette au titre de la dotation d'équilibre de la branche maladie. Le montant de la créance restant due, à ce titre, au 31/12/2019 s'élève à près de 102 M€ alors que l'an passé on constatait une dette de la CRPCEN vis-à-vis de la CNAM pour un peu plus de 43 M€.

46 - DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS : Ce poste est principalement constitué :

- Des créances pensions non encore recouvrées (34.38 %)
- Des charges à récupérer auprès des locataires des immeubles de placement détenues par la CRPCEN (44.23 %).
- Des échéances de prêts non encore recouvrées (6.94 %)
- Des produits à recevoir concernant la refacturation aux diverses mutuelles des frais EDI (10.03%)
- Autres (4.42 %)

47 – COMPTES TRANSITOIRES OU D’ATTENTE : Ce poste concerne les prestations maladies non ventilées en charge suite à des problèmes techniques et dont la régularisation interviendra en 2019 lors des recyclages réalisés par la CRPCEN.

48 – COMPTES DE REGULARISATION : Ce poste est essentiellement constitué des charges constatées d’avance.

NOTE N° 5
ETAT DES ECHEANCES DE DETTES

DETTES	Montant net au bilan	Degré d'exigibilité du passif : échéance à un an au plus	Degré d'exigibilité du passif : échéance entre 1 et 5 ans	Degré d'exigibilité du passif échéance à plus de 5 ans
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 582 717,53	0,00	1 582 717,53	
17 - Dettes rattachées à des participations - Dettes entre organismes de sécurité sociale	0,00	0,00		
40 - Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés	65 646 414,66	65 646 414,66		
41 - Clients, cotisants et comptes rattachés	32 290 142,22	32 290 142,22		
42 - Personnel et comptes rattachés	1 002 577,75	1 002 577,75		
43 - Sécurité sociale et autres organismes sociaux	904 965,12	904 965,12		
44 - Entités publiques	7 089 387,09	7 089 387,09		
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	45 667 326,74	45 667 326,74		
46 - Débiteurs et créiteurs divers	3 252 711,44	3 252 711,44		
47 - Comptes transitoires ou d'attente	93 683,52	93 683,52		
48 - Comptes de régularisation	0,00	0,00		
TOTAL	157 529 926,07	155 947 208,54	1 582 717,53	

Commentaires

16 - Figurent dans cette catégorie, les dépôts de garantie effectués dans le cadre de la gestion locative.

40 - Cette somme est principalement constituée du montant des pensions dues au titre mois de décembre 2019 et qui ont été réglées le 08 janvier 2020.

41 - Ce montant correspond aux cotisations réglées par anticipation par rapport à la date d'exigibilité ou aux excédents de cotisations qui feront l'objet d'un remboursement sur une échéance future.

42 - Cette somme concerne principalement les provisions pour congés payés, sur compte épargne temps et les cotisations dues au Comité d'Entreprise.

43 - Ce montant représente principalement les charges sociales dues au titre des salaires de décembre 2019 et exigibles sur janvier 2020 ainsi que les "charges à payer" constituées par le Service des Ressources Humaines.

44 - Cette somme tient compte de :

- l'impôt sur les Sociétés versé par la CRPCEN au titre des revenus issus de ses immeubles de placement, des prêts qu'elle accorde à ses ressortissants et de ses placements financiers.
- le prélèvement à la source de décembre 2019 payé en 2020.
- la TVA due au titre des activités immobilières et de restauration.
- la taxe sur salaires.

45 - Cette somme tient compte :

- de la CSG/CRDS, prélevée sur les pensions de novembre et décembre, et exigibles respectivement en janvier et février 2020 et indemnités journalières versées en décembre 2019,
- des sommes à payer à la CNAM concernant les opérations en lien avec la CNAM (CAP) au titre de l'exercice 2019.

46 - Ce montant est principalement constitué des :

- charges récupérées auprès des locataires des immeubles de placement détenus par la CRPCEN (23,84 %)
- créiteurs divers (0,84 %)
- virements et réimputés (8,49 %).

NOTE N° 6

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Suite à l'apparition en Chine en décembre 2019 d'un nouveau virus, le COVID-19, et à sa propagation sur l'ensemble des continents, l'état de pandémie mondiale a été déclaré par l'OMS le 11 Mars 2020.

En générant la mise en confinement d'1 Milliard d'habitants, il est rapidement apparu que cette pandémie aurait un impact majeur sur l'économie mondiale.

Dans ce contexte, les marchés financiers qui étaient restés sereins jusqu'au 20/02/2020 ont subi, à compter de cette date, on a assisté de violents soubresauts et cette réaction a concerné l'ensemble des marchés et des supports, tant actions qu'obligations, européens puis internationaux, au fur et à mesure de la progression du virus à travers le monde.

Malgré les réactions des Autorités monétaires et politiques en terme de dispositions accomodantes (injection de liquidités et mise en place de plans de soutien à l'économie), les marchés boursiers sont restés très volatiles, entraînant de facto une forte baisse de la Valeur Liquidative de l'ensemble des Actifs Financiers détenus en portefeuille.

Compte-tenu du fait que l'évolution des marchés économiques et financiers reste étroitement liée à l'endiguement de la pandémie, il est très difficile de prévoir leur reprise normale.

C'est pourquoi , le portefeuille de la CRPCEN ayant été soumis aux évolutions et variations décrites ci-dessus , il a été décidé par les Instances Dirigeantes du Régime de maintenir en l'état les positions telles qu'arrêtées au 31/12/2019 et de conserver l'intégralité de l'ensemble des liquidités disponibles (produits bancaires) détenues à cette même date pour faire face aux dépenses inhérentes à la mission de Service Public de la CRPCEN, à savoir : le paiement des prestations Vieillesse et le remboursement des Frais de Santé au bénéfice de ses ressortissants .

NOTE N° 7

TABEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				D1 - D2 Valeur nette à la fin de l'exercice
	Valeur brute au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	à la fin de l'exercice D1	Cumulés au début de l'exercice A2	Dotations de l'exercice B2	Diminutions C2	Cumulés à la fin de l'exercice D2	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
201 - Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
203 - Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
205 - Concessions et dts similaires.licences, marques	11 876 431,02	193 604,53	-	12 070 035,55	11 138 915,61	380 538,37	-	11 519 453,98	550 581,57
206 - Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
208 - Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
232 - Immobilisations incorporelles en cours	2 382 700,31	1 311 340,07	17 340,00	3 676 700,38	-	-	-	-	3 676 700,38
237 - Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
I - TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 259 131,33	1 504 944,60	17 340,00	15 746 735,93	11 138 915,61	380 538,37	-	11 519 453,98	4 227 281,95
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
211 - Terrains	20 486 614,68	20 330 808,28	-	40 817 422,96	-	-	-	-	40 817 422,96
2111 - Terrains nus	57 476,97	20 330 808,28	-	20 388 285,25	-	-	-	-	20 388 285,25
2112 - Terrains aménagés	590 708,59	-	-	590 708,59	-	-	-	-	590 708,59
2113 - Sous-sols et sur-sols	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2115 - Terrains bâtis	19 838 429,12	-	-	19 838 429,12	-	-	-	-	19 838 429,12
212 - Agencements et aménagements de terrains	630 232,36	-	-	630 232,36	614 393,55	7 013,50	-	621 407,05	8 825,31
213 - Constructions	78 795 854,83	20 428 126,95	-	99 223 981,78	59 774 878,55	14 675 969,02	-	74 450 847,57	24 773 134,21
2131 - Bâtiments	78 783 245,73	20 428 126,95	-	99 211 372,68	59 762 269,45	14 675 969,02	-	74 438 238,47	24 773 134,21
2135 - Aménagements informatiques	12 609,10	-	-	12 609,10	12 609,10	-	-	12 609,10	-

NOTE N° 7 (suite)

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				D1 - D2 Valeur nette à la fin de l'exercice
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
	A	B	C	D1	A2	B2	C2	D2	
214 - Construction sur sol d'autrui	4 132,08	-	-	4 132,08	1 878,32	413,21	-	2 291,53	1 840,55
215 - Installations techniques matériels et outillages	127 052,36	112 170,69	-	239 223,05	127 052,36	86 776,34	-	213 828,70	25 394,35
2150 - Installations techniques matériels et outillages	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2151 - Installations complexes spécialisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2153 - Installations à caractère spécifique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2154 à 2157 - Mat., outillages et agenc. mat. et outil.	127 052,36	112 170,69	-	239 223,05	127 052,36	86 776,34	-	213 828,70	25 394,35
218 - Autres immobilisations corporelles	2 759 528,80	8 612 533,86	47 135,08	11 324 927,58	2 222 404,84	6 882 620,97	46 427,11	9 058 598,70	2 266 328,88
2181 - Installats générales agencts et aménag. divers	58 903,80	7 861 580,61	-	7 920 484,41	31 823,13	5 772 715,11	-	5 804 538,24	2 115 946,17
2182 - Matériel de transport	22 000,03	-	-	22 000,03	18 386,99	2 375,07	-	20 762,06	1 237,97
2183 - Matériel de bureau et informatique	2 101 667,79	493 266,96	47 135,08	2 547 799,67	1 770 006,01	741 060,42	46 427,11	2 464 639,32	83 160,35
2184 - Mobilier	576 957,18	-	-	576 957,18	402 188,71	120 022,50	-	522 211,21	54 745,97
2185 - Cheptel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2186 - Emballages récupérables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2188 - Autres	-	257 686,29	-	257 686,29	-	246 447,87	-	246 447,87	11 238,42
231 - Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
238 - Avances et acomptes versés sur commandes	11 653 360,40	7 539 173,50	59 914,16	19 132 619,74	-	-	-	-	19 132 619,74
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
II - TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 456 775,51	57 022 813,28	107 049,24	171 372 539,55	62 740 607,62	21 652 793,04	46 427,11	84 346 973,55	87 025 566,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
261 - Titres de participation et parts dans	54 335 152,30	-	54 335 152,30	-	16 917 986,95	-	16 917 986,95	-	-
265 - Créances entre organismes de Sécurité Sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-

NOTE N° 7 (suite)

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				D1 - D2 Valeur nette à la fin de l'exercice
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
	A	B	C	D1	A2	B2	C2	D2	
266 - Autres formes de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
267 - Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
268 - Créances rattachées à des sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
269 - Versements restant à effectuer sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
271 - Titres immobilisés autres que les titres	93 883 258,00	114 332 607,66	107 738 256,28	100 477 609,38	12 837 554,03	1 895 569,27	14 006 027,87	727 095,43	99 750 513,95
272 - Titres immobilisés (droit de créance)	65 012 357,12	141 567 118,68	105 044 016,32	101 535 459,48	1 945 532,13	213 680,09	1 895 569,27	263 642,95	101 271 816,53
273 - Titres immobilisés de l'activité de	-	-	-	-	-	-	-	-	-
274 - Prêts	4 258 908,88	1 273 453,28	1 791 799,91	3 740 562,25	-	-	-	-	3 740 562,25
2742 - Prêts aux partenaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2743 - Prêts au personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2744 - Prêts aux assurés et allocataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2748 - Autres prêts	4 258 908,88	1 273 453,28	1 791 799,91	3 740 562,25	-	-	-	-	3 740 562,25
275 - Dépôts et cautionnements versés	219 428,02	-	-	219 428,02	-	-	-	-	219 428,02
276 - Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2768 - Intérêts courus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
279 - Versements restant à effectuer sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III - TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	217 709 104,32	257 173 179,62	268 909 224,81	205 973 059,13	31 701 073,11	2 109 249,36	32 819 584,09	990 738,38	204 982 320,75
TOTAL GENERAL (I + II + III)	346 425 011,16	315 700 937,50	269 033 614,05	393 092 334,61	105 580 596,34	24 142 580,77	32 866 011,20	96 857 165,91	296 235 168,70

NOTE N° 8-1
VALEURS IMMOBILISEES DE L'ACTION SOCIALE "PRETS SOCIAUX"

N° des Comptes	Désignation	Nombre de prêts	Valeurs au 31.12.2018	Immobilisations 2019	Remboursements 2019	Valeurs au 31.12.2019
2748810000	Acquisitions	719	2 062 555,55	592 168,20	-887 136,53	1 767 587,22
	- réalisés	24				
	- remboursés	60				
	<i>Prêts en cours</i>	683				
2748820000	Constructions	475	1 402 337,55	455 892,95	-667 123,62	1 191 106,88
	- réalisés	19				
	- remboursés	48				
	<i>Prêts en cours</i>	446				
2748830000	Equipement ménager	74	238 522,39	219 745,14	-225 258,88	233 008,65
	- réalisés	23				
	- remboursés	9				
	<i>Prêts en cours</i>	88				
2748850000	Installation	11	17 361,51	5 646,99	-12 280,88	10 727,62
	- réalisés	0				
	- remboursés	1				
	<i>Prêts en cours</i>	10				
2748860000	Honneur	0	0,00	0,00	0,00	0,00
	- réalisés	0				
	- remboursés	0				
	<i>Prêts en cours</i>	0				
	<i>Totaux au 01.01.2019</i>	1 279				
	<i>réalisés 2019</i>	66				
	<i>remboursés 2019</i>	118				
	TOTAUX	1 227	3 720 777,00	1 273 453,28	-1 791 799,91	3 202 430,37

NOTE N° 8-2
PROVISIONS DE L'ACTION SOCIALE "PRETS SOCIAUX"

N° Compte	Libellé	2018	Dotation	Reprise	2019	Variation
4911003000	PROVISIONS PRETS DOUTEUX	-24 470,01	-7 147,83	20 493,35	-11 124,49	- 54,54 %
4911007000	PROVISIONS PRETS PRESCRITS	-91 693,37	-18 670,96	1 108,43	-109 255,90	+ 19,15 %

PRETS ORGANISMES COLLECTEURS (SOLENDI)

N° Compte	2018	Immobilisations 2019	Remboursements 2019	Valeurs au 31.12.2019
2748200000	538 131,88	0,00	0,00	538 131,88

NOTE N° 9-1

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 31/12/2019

DESIGNATION DES VALEURS	NOMBRE	PRIX DE REVIENT	VALEUR	COURS AU 31/12/2019	
				COURS	ESTIMATION
EUROPE INVESTISSEMENT FCP	14 170	5 019,39 €	71 124 756,30 €	4 985,04 €	70 638 016,80 €
FLEXO 1937 C	30 000	1 003,23 €	30 096 900,00 €	1 002,29 €	30 068 700,00 €
<i>1 - TOTAL FONDS DEDIES</i>			<i>101 221 656,30 €</i>		<i>100 706 716,80 €</i>
ALTAROCCA	4 872,629	1 063,02 €	5 179 702,08 €	1 063,77 €	5 183 356,55 €
EURIZ FD AZIO	84 912,660	182,82 €	15 523 732,50 €	183,00 €	15 539 016,78 €
MUZ ENHANCEDY .SH.TERM EUR C.3D	123 051,116	166,11 €	20 440 020,88 €	166,18 €	20 448 634,46 €
QFS EUROPEEAN EQ.MINRISK.CL.I	9 283,312	1 183,75 €	10 989 120,58 €	1 186,51 €	11 014 742,52 €
TRUSTEAM OPTIMIM B FCP 3DEC	58 994,00	172,13 €	10 154 637,22 €	172,11 €	10 153 457,34 €
NNL GLOBAL CONV	108 287,27	142,17 €	15 395 201,18 €	142,14 €	15 391 952,56 €
UBS CONV GLOB	84 456,0080	180,41 €	15 236 708,40 €	181,13 €	15 297 516,73 €
M AND G LUX OPTIM.COM	784 718,6370	10,56 €	8 286 628,81 €	10,56 €	8 287 648,94 €
FISH	187 936,9320	107,85 €	20 268 998,12 €	107,90 €	20 278 394,96 €
MIRABAUD			2 840 000,00 €		2 840 000,00 €
<i>2- TOTAL FONDS OUVERTS</i>			<i>124 314 749,76 €</i>		<i>124 434 720,84 €</i>
TOTAL PORTEFEUILLE (1+2+3+4+5+6+7)			225 536 406,06 €		225 141 437,64 €

NOTE N° 9-2

**TABLEAU DU PORTEFEUILLE
VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DES ACTIFS FINANCIERS IMMOBILISES**

Exercice Décomposition de la valeur estimative	Montant à l'ouverture de l'exercice 2019			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
<i>Fractions du portefeuille évaluées :</i>						
- au coût de revient						
- au cours de bourse	157 830 615,12	143 047 528,96	141 915 053,62	199 173 068,86	198 182 330,48	198 716 271,97
- d'a près la situation nette						
- d'a près la situation nette ré estim ée ...						
- d'a près une valeur de rendement ou de rentabilité						
- d'a près d'a utres méthodes (à préciser)						
Valeur estimative du portefeuille	157 830 615,12	143 047 528,96	141 915 053,62	199 173 068,86	198 182 330,48	198 716 271,97

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE

Mouvements de l'exercice	Valeur du portefeuille	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice		157 830 615,12	198 716 271,97
Acquisition de l'exercice		254 124 726,34	
Cession de l'exercice (en prix de vente)		-212 782 272,60	
Reprises de provisions sur titres cédés			
Plus-values sur cessions de titres :			
- détenus au début de l'exercice			
- acquis dans l'exercice			
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille		-990 738,38	
Autres variations de plus-values latentes :			
- sur titres acquis dans l'exercice			
- sur titres acquis antérieurement			
Autres mouvements comptables (à préciser)			
Montant à la clôture de l'exercice		198 182 330,48	198 716 271,97

**NOTE N° 9-3
TRESORERIE**

Comptes	Intitulés des comptes	Solde au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2019
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS / OBLIGATIONS				
5031100000	SICAV/FCP	8 698,96	912 080,07	3 455 887,29	-2 535 108,26
5031200000	ACTIONS COTES - CT MUTUEL	0,00	2 543 807,22	0,00	2 543 807,22
5061200000	OBLIGATIONS TITRES COTES	18 963 675,09	0,00	18 963 675,09	0,00
5061000000	BP ALPES - CSL- 32244486239	0,00	1 374 862,99	0,00	1 374 862,99
5061100000	ACTIONS COTES CACEIS	0,00	45 999 178,53	23 838 488,28	22 160 690,25
	Sous-total	18 972 374,05	50 829 928,81	46 258 050,66	23 544 252,20
	BANQUES & ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
5115000000	CARTES BANCAIRES A L'ENCAISSEMENT	0,00	40 924,71	40 924,71	0,00
5121100220	BNP	453,98	4 658,78	3 953,62	1 159,14
5121100120	BRED	107 602,49	120 342 558,82	120 856 405,88	-406 244,57
5121012000	BANQUE ARKEA - CSL	29,71	50 124 990,06	0,00	50 125 019,77
5121014000	BPCE - LOIRE CENTRE- CSL	20 214 501,22	79 173,46	0,00	20 293 674,68
5121016000	BANQUE ARKEA	0,00	49 999 990,00	49 999 990,00	0,00
5121019000	CE NORMANDIE-CC-08000512207	0,00	0,00	0,00	0,00
5121020000	BP ALPES - CSL	76 775,02	0,00	76 775,02	0,00
5121025000	BP-ALPES-CC-32244281215	10 102 296,47	331 253 493,22	291 583 129,00	49 772 660,69
5121027000	CE BRETAGNE - CSL	50,61	2 002 366,06	1 000 000,00	1 002 416,67
5121028000	CE BRETAGNE -CCR-08001178271	9 615 211,75	294 717 232,51	303 332 444,26	1 000 000,00
5121029000	CE BRETAGNE -CAT	70 000 000,00	0,00	0,00	70 000 000,00
5121031000	CE - BPCE NORMANDIE CSL	40 144 316,28	153 886,54	0,00	40 298 202,82
5121032000	CE COTE D'AZUR - CC - 08007829441	0,00	19 832 447,00	19 832 447,00	0,00
5121033000	CE COTE D'AZUR - CSL - 01357272601	30 167 553,00	20 075 184,38	0,00	50 242 737,38
5121034000	CE COTE D'AZUR - CAT	16 000 000,00	0,00	0,00	16 000 000,00
5121035000	CREDIT MUTUEL -CC-00020476008	0,00	71 743 989,52	71 557 692,32	186 297,20
5121036000	CREDIT MUTUEL -CSL-00020476009	70 012 510,70	8 969,05	68 012 510,70	2 008 969,05
5121037000	STE GENERALE-CC-0005002606326	50,00	223,20	223,20	50,00
5121038000	STE GENERALE-CSL-0005302606374	10 000 000,00	27 904,18	0,00	10 027 904,18
5121039000	BP - AURA - CSL-36376783233	0,00	1 007 187,50	0,00	1 007 187,50
5121040000	CACEIS	0,00	40 652,98	40 652,98	0,00
5130000000	CACEIS BANK	0,00	320 320 707,90	320 319 491,93	1 215,97
5131100000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 305 633,60	1 962 977 996,42	1 942 084 969,19	32 198 660,83
5121100710	CHEQUES POSTAUX	12 303,08	396 387,28	398 956,46	9 733,90
5188000000	INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 458 905,40	654 322,95	36 357,44	2 076 870,91
	Sous-total	289 218 193,31	3 245 805 246,52	3 189 176 923,71	345 846 516,12
	AUTRES DISPONIBILITES				
5300000001	CAISSE	359,00	25 070,72	24 243,48	1 186,24
5446000000	AVANCE CERCLE SOCIAL	34,61	0,00	0,00	34,61
	Sous-total	393,61	25 070,72	24 243,48	1 220,85
	TOTAL	308 190 960,97	3 296 660 246,05	3 235 459 217,85	369 391 989,17

NOTE N° 10
CAPITAUX PROPRES

Code Gestion	Intitulé gestion	Réserve avant affectation 31/12/2018	Résultat N-1	Réserve après affectation au 31/12/2019
V	PENSIONS	513 188 706,39		513 188 706,39
T	REPORT A NOUVEAU		94 030 149,65	94 030 149,65 (2)
T	RESULTAT EXERCICE	94 030 149,65		186 591 968,56 (1)
	TOTAL	607 218 856,04	-	793 810 824,60

(1) Montant du résultat 2019 avant affectation

(2) Montant du résultat excédentaire 2018 qui, suite à la décision du Conseil d'administration du 16 mai 2019, a été affecté en report à nouveau.

NOTE N° 11
DETAIL DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2019

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions de la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES	48 000,00	0,00	48 000,00	0,00
1511 - Provisions pour litiges	48 000,00	0,00	48 000,00	0,00
1514 - Provisions pour amendes et pénalités	0,00	0,00	0,00	0,00
1515 - Provisions pour perte de change				
1518 - Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR PRESTATIONS	20 497 411,19	19 932 022,82	19 485 727,55	20 943 706,46
1521 - Provisions pour prestations légales	16 349 781,00	17 199 634,00	16 349 781,00	17 199 634,00
1522 - Provisions pour prestations extralégales	344 817,00	302 362,00	344 817,00	302 362,00
1523 - Provisions pour actions de préventions	27 132,00	10 292,00	27 132,00	10 292,00
1528 - Autres provisions pour risques et charges	3 775 681,19	2 419 734,82	2 763 997,55	3 431 418,46
155 - Provisions pour impôts				
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	379 899,05	311 686,34	291 699,05	399 886,34
158 - Autres provisions pour charges	379 899,05	311 686,34	291 699,05	399 886,34
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	31 701 073,11	2 109 249,36	32 819 584,09	990 738,38
290 - Provisions pour dépréciation des immo. incorporelles				
291 - Provisions pour dépréciation des immo. corporelles				
292 - Prov. pour dépréciation des immo. reçues en affectation				
293 - Provisions pour dépréciation des immobilisations en cours				
296 - Prov. pour dépréciation des participations des créances rattachées à des particip. et des créances des organismes SS	16 917 986,95	0,00	16 917 986,95	0,00
297 - Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières	14 783 086,16	2 109 249,36	15 901 597,14	990 738,38
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS				
391 - Prov. pour dépréciation des matières premières (et fournit)				
392 - Prov. pour dépréciation des autres approvisionnements				
393 - Prov. pour dépréc. des en-cours de production de biens				
394 - Provisions pour dépréc des stocks				
395 - Provisions pour dépréciation des stocks de produits				
397 - Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES	5 744 831,32	823 697,11	1 185 512,08	5 383 016,35
490 - Prov. pour dépréc. des comptes de prestataires débiteurs	167 746,64	15 647,12	27 030,91	156 362,85
491 - Prov. pour dépréciation des comptes clients et cotisants	5 509 946,84	808 049,99	1 154 377,19	5 163 619,64
496 - Prov. pour dépréciation des comptes de débiteurs divers	67 137,84	0,00	4 103,98	63 033,86
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES	933 747,54	32 711,00	842 535,06	123 923,48
590 - Provisions pour dépréciation financière des valeurs mobilières de placement	933 747,54	32 711,00	842 535,06	123 923,48
TOTAL	59 304 962,21	23 209 366,63	54 673 057,83	27 841 271,01

Commentaires

PROVISIONS POUR PRESTATIONS

Les provisions pour prestations résultant de l'application du principe des droits constatés s'élèvent à 20,944 M€ (contre 20,497 M€ en 2018). Elles sont en hausse de 2,18 % par rapport à l'exercice 2018. Le principal poste de ces provisions concerne les prestations légales qui représentent un peu plus de 82 % du montant total des provisions sur prestations.

Le montant des provisions au titre de chaque branche s'élève pour :

- la maladie s'élève à 15 816 401 €

- la vieillesse s'élève à 1 383 233 €

- le recouvrement s'élève à 1 095 343 €

Les autres risques des charges branche maladie s'élève à 2 336 075 €

AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES

Les provisions pour autres charges sont principalement liées à l'intéressement salarial du au titre de l'exercice 2019.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste enregistre une baisse significative passant de 31,701 M€ en 2018 à un peu moins de 1 M€ fin 2019. Cette évolution est justifiée du fait de la bonne conjoncture des marchés financiers en fin d'année qui a permis de d'enregistrer des reprises sur les provisions constituées en 2018.

La provision pour dépréciation relative aux titres de participation de la CPIFF a été sortie du bilan du fait la mise en œuvre de la Transmission Universelle de Patrimoine qui a entraîné la dissolution de la CPIFF.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES

Le montant des provisions constituées au titre de l'actif circulant baisse de 6,23% passant de 5,745 M€ à 5,387M€.

Cette baisse concernent principalement le poste Prov. pour dépréciation des comptes clients et cotisants.

NOTE N° 12
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

TOUTES GESTIONS CONFONDUES	2019	2018
Charges d'exploitation	1 284 670 304,47	1 349 974 948,16
Produits d'exploitation	1 449 024 680,31	1 450 867 242,96
Résultat d'exploitation (a)	164 354 375,84	100 892 294,80
Charges financières	811 182,88	14 943 608,63
Produits financiers	24 939 424,46	9 660 695,33
Résultat financier (b)	24 128 241,58	-5 282 913,30
Charges exceptionnelles	390 841,61	175 134,40
Produits exceptionnels	200 192,75	160 562,61
Résultat exceptionnel (c)	-190 648,86	-14 571,79
Impôts (d)	-1 700 000,00	-1 564 660,06
Résultat net (a) + (b) + (c)	186 591 968,56	94 030 149,65

NOTE N° 13
RESULTAT FINANCIER

	2019
CHARGES FINANCIERES	
661 - CHARGES D'INTERETS	523,53
664 - PERTES SUR CREANCES LIEES A DES PARTICIPATIONS	
665 - ESCOMPTE ACCORDES	
666 - PERTES DE CHANGE	
667 - CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP	564 268,26
668 - AUTRES CHARGES FINANCIERES	
686 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	246 391,09
II - Total des charges financières	811 182,88
PRODUITS FINANCIERS	
De participation	
761 - PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0,00
De valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisées	
762 - PRODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 573,06
763 - REVENUS DES AUTRES CREANCES	0,00
764 - REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	
765 - ESCOMPTE OBTENUS	0,00
768 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 427 509,93
Différence positive de change	
766 - GAINS DE CHANGE	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
767 - PRODUITS NETS S/ CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	8 625 778,54
Reprises sur provisions et transferts de charges	
786 - REPRISES SUR PROVISIONS - PRODUITS FINANCIERS	14 848 562,93
796 - TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	0,00
II - Total des produits financiers	24 939 424,46
III - RESULTAT FINANCIER BENEFICIAIRE	24 128 241,58

NOTE N° 14
RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2019
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion (charges)	
671 - CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS DE GESTION COURANTE	40 260,04
Sur opérations techniques (charges)	
674 - CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPERATIONS TECHNIQUES	0,00
Sur opérations en capital (charges)	
675 - VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF	350 581,57
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
Dotations aux amort. et aux provisions (charges exceptionnelles)	
687 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
I - Total des charges exceptionnelles	390 841,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Reprises sur provisions pour risques et transferts de charges	
787 - REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES	0,00
797 - TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
Sur opérations de gestion (produits)	
771 - PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ OPERATIONS DE GESTION	110 128,22
Sur opérations techniques (produits)	
774 - PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS TECHNIQUES	81 617,36
Sur opérations en capital (produits)	
775 - PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	0,00
777 - QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
778 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 447,17
II - Total des produits exceptionnels	200 192,75
III - RESULTAT EXCEPTIONNEL DEFICITAIRE	-190 648,86

NOTE N° 15
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2019
(ventilation par catégorie)

Situation ponctuelle des effectifs au 31 décembre, c'est-à-dire des agents effectivement présents à cette date.

Catégories	Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée ***	Contrats de qualification	Autres contrats aidés (apprentis)	
Agents de Direction	3				
Cadres	85				
Employés *	125	24	2		
Autres personnels **	28				
Total	241	24	2	0	267

* Y compris gardiens d'immeubles

** Agents de maîtrise - Personnel informaticien - Médecins

*** Contrats à durée déterminée (y compris étudiants)

NOTE N° 16-1
ASSURANCE MALADIE DE BASE MATERNITE
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	CHARGES DE GESTION COURANTE	12 167 955,83	11 504 000,29
	<i>DOT. FINANCEMENT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE</i>	12 167 955,83	11 504 000,29
	TOTAL CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	323 201 752,39	393 978 103,90
	<i>DOT. FINANCEMENT DE PREVENTION</i>	334 989,55	387 501,49
65611	PRESTATIONS LEGALES MALADIE MATERNITE	255 303 472,23	233 630 658,80
656111	PRESTATIONS MALADIE	249 903 904,41	228 177 434,01
<u>6561111</u>	<u>PRESTATIONS LEGALES - EXECUTEES EN VILLE</u>	116 738 430,00	110 550 762,24
65611111	HONORAIRES	59 693 535,44	58 982 487,24
65611112	BIOLOGIE ET PRELEVEMENTS	5 675 354,71	5 488 611,78
65611113	MEDICAMENTS	35 099 823,23	30 456 953,95
65611114	AUTRES PRESCRIPTIONS	9 611 202,15	8 908 492,26
65611115	TRANSPORTS	6 022 599,91	6 058 902,71
65611116	AUTRES PRESTATIONS	635 914,56	655 314,30
65611117	PRESTATIONS EN ESPECES	0,00	0,00
<u>6561112</u>	<u>PRESTATIONS LEGALES - EXECUTEES EN ETABLS</u>	133 165 474,41	117 626 671,77
65611121	ETABLISSEMENTS SANITAIRES	85 641 008,91	72 747 056,70
65611122	ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	25 974 457,25	25 413 139,54
65611123	CLINIQUES PRIVEES	21 550 008,25	19 466 475,53
656112	PRESTATIONS MATERNITE	5 399 567,82	5 453 224,79
<u>6561121</u>	<u>EXECUTEES EN VILLE</u>	3 422 789,06	3 429 410,57
65611211	HONORAIRES	2 371 982,55	2 366 177,12
65611212	BIOLOGIE ET PRELEVEMENTS	431 857,96	443 191,22
65611213	MEDICAMENTS	156 490,95	170 860,88
65611214	AUTRES PRESCRIPTIONS	219 885,73	195 361,30
65611215	TRANSPORTS	5 827,10	10 896,95
65611216	PRESTATIONS EN NATURE	6 070,63	0,00
65611217	PRESTATIONS EN ESPECES	230 674,14	242 923,10
<u>6561122</u>	<u>EXECUTEES EN ETABLISSEMENTS</u>	1 976 778,76	2 023 814,22
65611221	ETABLISSEMENTS SANITAIRES	402 876,49	405 463,05
65611222	ENFANCE INADAPTEE -AUTRES ETS - EX PRE.	339,99	
65611223	CLINIQUES PRIVEES	1 573 562,28	1 618 351,17
65616	PRESTATIONS INVALIDITE	0,00	0,00
6561611	PRESTATIONS INVALIDITE - AVANTAGE PRINCIPAL	0,00	0,00
6561612	PRESTATIONS INVALIDITE FSI art. L.815-3	0,00	0,00

Comptes	Charges	2019	2018
	AUTRES PRESTATIONS MALADIE	101 258,11	271 894,85
6565	PRESTATIONS CONVENTIONS INTERNATIONALES	101 258,11	271 894,85
65681	AUTRES PRESTATIONS	0,00	0,00
6571	TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES DE S.S.	47 657 932,15	141 523 180,01
6571111	COMPENSATION GENERALISEE	0,00	0,00
6571112	COMPENSATION BILATERALE CNAMTS	0,00	0,00
6571115	DOT EQUILIBRE BASE RG	21 038 633,80	105 836 164,44
6571120	DOTATIONS AU FPIP -MALADIE	0,00	9 253 274,95
6571131	COTISATIONS MALADIE DES PAM	3 618 165,93	3 446 646,13
6571155	PRISE EN CHARGE PRESTATIONS CNSA	22 726 492,42	22 717 802,91
6571161	REMBOURSEMENT DEFICIT ETUDIANT	0,00	0,00
6571162	REMBOURSEMENT DEPENSES CONNEXES	14 100,00	14 099,30
6571163	FINAN ACTION NAT. ET AMELI. QUALITE ANAQCS	0,00	0,00
6571168	AUTRES	260 540,00	255 192,28
657118	AUTRES TRANSFERTS	0,00	0,00
6572	AUTRES CHARGES TECHNIQUES	6 246 066,96	6 253 289,19
657211	SUBVENTIONS	-367 447,94	232 626,47
6572141	FMES FONDS POUR MODERN. ETBS DE SANTE	928 445,00	650 615,00
6572142	DIVERSES CONTRIBUTIONS	20 090,00	20 300,00
6572143	CONTRIBUTION DES RAM - FIR	5 036 962,00	4 831 588,00
6572144	ASIP SANTE	67 560,00	58 261,00
6572148	AUTRES FONDS	0,00	0,00
6572162	DIVERSES PARTICIPATIONS	0,00	0,00
6572163	PARTICIPATIONS DIVERS ETABLISSEMENTS	338 032,90	278 648,72
6572164	PARTICIPATIONS ONIAM	222 425,00	181 250,00
658	DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	136 111,27	67 117,94
6584138	ANNULATION DE CREANCES MALADIE	0,00	0,00
6585111	CHARGES TECHNIQUES EN NON VALEUR	19 696,44	3 675,88
6585128	REMISE SUR CREANCE MALADIE MATERNITE	1 703,20	13 828,52
6585138	PASSAGE EN PERTE OU ANNULATION	45 411,92	47 338,53
658563	ANNULATION DE CREANCES INVALIDITE	0,00	0,00
6586100	ANNUL. ORDRES RECETTES EX. ANTERIEUR MAL.	0,00	0,00
6588188	AUTRES CH. TECHNIQUE DOMMAGES ET INTERETS	0,00	2 275,01
6588183	DEFICIT CMU-C	69 299,71	
6584130	ANNUL CREANCES COTISAT° MALAD		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	13 421 922,12	11 844 461,62
6814111	DOTATIONS AUX PROVISIONS CHARGES MALADIE	12 829 706,00	11 305 109,00
6814112	DOTATIONS AUX PROVISIONS CHARGES MATERNITE	478 129,00	460 146,00
6814114	DOT. AUX PROV. CONTRATS D'ACCES AUX SOINS	97 440,00	67 837,00
681418	AUTRES DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000,00	0,00
681461	DOT. PROVISIONS PRESTATIONS INVALIDITE	0,00	0,00
681471	DOT.AUX PROV.PREST° LEGALES DECES	0,00	0,00
681478	DOT. PROVISIONS AUTRES CHARGES TECHNIQUES	0,00	0,00
681714	DOT.AUX PROV. DEP DES CREANCES DOUTEUSES	15 647,12	11 369,62

Comptes	Charges	2019	2018
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	157,76	391,89
67182	ANNUL. ORDRES DE RECETTES EXERC. ANTERIEUR	0,00	0,00
67187	DIVERSES CHARGES OPERATIONS COURANTES	157,76	391,89
67481	CHARGES EX. SUR OP.TECH. MALADIE	0,00	0,00
	Total des charges	335 369 865,98	405 482 496,08
	<i>Solde créditeur (Résultat d'exercice excédentaire)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total Général	335 369 865,98	405 482 496,08

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	335 363 614,86	405 474 214,26
	COTISATIONS AFFECTEES	297 148 630,74	366 941 470,46
755	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300,00	2 429,23
756412	REMBOURSEMENT PRESTATIONS	58 145,00	55 896,00
756814	CONTR.DES ORG.COMP.PANDEMIE GRIPPALE	0,00	0,00
7571	TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES S.S.	25 004 034,80	24 885 396,73
7571112	COMPENSATION GENERALISEE REGUL. DEFINITIVE	0,00	0,00
7571122	COMP.BILAT : REGUL DEFINITIVE	0,00	0,00
7571151	DOTATION EQUILIBRE BASE RG CRPCEN	0,00	0,00
7571422	PREST PRISES EN CHARGE CNAF	230 674,14	242 923,10
757144	PRISE EN CHARGE DE PREST. PAR LA CNSA	24 773 360,66	24 642 473,63
7572	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	0,00	0,00
7572182	CONTRIBUTION CNSA	0,00	0,00
7572624	ALLOCATIONS SUPPLEMENTAIRES FSI	0,00	0,00
758	DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	871 838,43	1 164 818,40
7583	SUBVENTIONS DE GESTION TECHNIQUE	0,00	0,00
758411	RECOURS CONTRE TIERS	591 970,45	1 009 644,41
758417	R.C.T. INDEM.DE GESTION I.F.G.	62 209,00	66 977,84
7585	PDTS TECHNIQUES ANNUL. DEPENSES N-1	151 530,01	2 900,65
7586	PREST. INDUES A RECUPERER MAL.-MATERNITE	48 775,03	71 384,23
7588	AUTRES PRODUITS TECHNIQUES DIVERS	17 353,94	13 911,27
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	12 280 665,89	12 424 203,44
7814111	POUR PRESTATIONS MALADIE	11 720 728,00	11 981 262,00
7814112	POUR PRESTATIONS + MATERNITE	460 966,00	351 881,00
7814114	REPRISE/PROV. CONTRATS D'ACCES AUX SOINS	67 837,00	50 220,00
7814144	REPRISES/PROV CREANCES COTIS.MALADIE		
781418	REPRISE/PROV. POUR AUTRES CHARGES TECHN.	0,00	5 000,00
781461	REPRISE/PROV.PREST.INVAL.PREST. LEGALES	0,00	0,00
781471	REPRISE/PROV.PREST.SOCIALES DECES	0,00	0,00
7817145	REPRISE PROV. INDUS A RECUP. MAL. & MATER.	31 134,89	35 840,44
7817146	REPRISE SUR PROVISIONS - CREANCES RCT	0,00	0,00
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 251,12	8 281,82
77187	DIVERSES RECETTES / OPERATIONS COURANTES	0,00	0,00
774112	ENCAIS/CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 050,55	296,54
774113	R.C.T. PASSAGE EN PROFIT	0,00	0,00
77488	AUTRES PRODUITS / OPERATIONS GESTION TECHN.	5 200,57	7 985,28

Comptes	Produits	2019	2018

Comptes	Produits	2019	2018
	Total des produits	335 369 865,98	405 482 496,08
	<i>Solde débiteur (Résultat d'exercice déficitaire)</i>	-	
	Total Général	335 369 865,98	405 482 496,08

NOTE N°16-2

ASSURANCE MALADIE SPECIFIQUE MATERNITE - INVALIDITE
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	CHARGES DE GESTION COURANTE	3 926 448,16	3 700 863,88
	<i>DOT. FINANCEMENT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE</i>	3 926 448,16	3 700 863,88
	TOTAL CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	78 198 281,00	75 304 831,98
	DOT. FINANCEMENT DE L'ACTION SOCIALE	3 230 544,27	3 796 490,59
65611	PRESTATIONS LEGALES MALADIE MATERNITE	56 094 849,06	54 165 426,34
656111	PRESTATIONS MALADIE	37 670 066,51	34 930 911,70
<u>6561111</u>	<u>PRESTATIONS LEGALES - EXECUTEES EN VILLE</u>	37 670 066,51	34 930 911,70
65611111	HONORAIRES	6 106 390,22	4 238 521,63
65611112	BIOLOGIE ET PRELEVEMENTS	742 280,17	664 494,25
65611113	MEDICAMENTS	2 776 775,16	2 472 594,33
65611114	AUTRES PRESCRIPTIONS	1 056 361,86	903 577,38
65611115	TRANSPORTS	177 564,08	112 514,81
65611116	AUTRES PRESTATIONS	100 927,53	91 735,48
65611117	PRESTATIONS EN ESPECES	26 709 767,49	26 447 473,82
<u>6561112</u>	<u>PRESTATIONS LEGALES - EXECUTEES EN ETABLS</u>	0,00	0,00
65611121	ETABLISSEMENTS SANITAIRES		
65611122	ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX		
65611123	CLINIQUES PRIVEES		
656112	PRESTATIONS MATERNITE	18 424 782,55	19 234 514,64
<u>6561121</u>	<u>EXECUTEES EN VILLE</u>	18 424 782,55	19 234 514,64
65611211	HONORAIRES		
65611212	BIOLOGIE ET PRELEVEMENTS		
65611213	MEDICAMENTS		
65611214	AUTRES PRESCRIPTIONS		
65611215	TRANSPORTS		
65611216	PRESTATIONS EN NATURE		
65611217	PRESTATIONS EN ESPECES	18 424 782,55	19 234 514,64
<u>6561122</u>	<u>EXECUTEES EN ETABLISSEMENTS</u>	0,00	0,00
65611221	ETABLISSEMENTS SANITAIRES		
65611223	CLINIQUES PRIVEES		
65616	PRESTATIONS INVALIDITE	13 966 554,67	12 901 418,05
6561611	PRESTATIONS INVALIDITE - AVANTAGE PRINCIPAL	13 966 554,67	12 901 418,05
6561612	PRESTATIONS INVALIDITE FSI art. L.815-3	0,00	0,00

Comptes	Charges	2019	2018
65617	PRESTATIONS DECES	165 640,00	68 488,00
65617	PRESTATIONS LEGALES DECES	165 640,00	68 488,00
	AUTRES PRESTATIONS MALADIE	0,00	0,00
6565	PRESTATIONS CONVENTIONS INTERNATIONALES	0,00	0,00
65681	AUTRES PRESTATIONS	0,00	0,00
6571	TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES DE S.S.	0,00	0,00
6572	AUTRES CHARGES TECHNIQUES	0,00	0,00
658	DIVERSES CHARGES TECHNIQUES		2 060,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 740 693,00	4 370 949,00
6814111	DOTATIONS AUX PROVISIONS CHARGES MALADIE	2 553 850,00	2 741 746,00
6814112	DOTATIONS AUX PROVISIONS CHARGES MATERNITE	1 966 490,00	1 511 708,00
6814114	DOT. AUX PROV. CONTRATS D'ACCES AUX SOINS		
681418	AUTRES DOTATIONS AUX PROVISIONS		
681461	DOT. PROVISIONS PRESTATIONS INVALIDITE	121 168,00	78 776,00
681471	DOT.AUX PROV.PREST° LEGALES DECES	99 185,00	38 719,00
681478	DOT. PROVISIONS AUTRES CHARGES TECHNIQUES		
681714	DOT.AUX PROV. DEP DES CREANCES DOUTEUSES		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
67182	ANNUL. ORDRES DE RECETTES EXERC. ANTERIEUR		
67187	DIVERSES CHARGES OPERATIONS COURANTES		
67481	CHARGES EX. SUR OP.TECH. MALADIE		
	Total des charges	82 124 729,16	79 005 695,86
	<i>Solde créditeur (Résultat d'exercice excédentaire)</i>		<i>0,00</i>
	Total Général	82 124 729,16	79 005 695,86

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	82 124 729,16	79 005 695,86
	COTISATIONS AFFECTEES	15 566 079,00	36 549 198,00
755	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 469,14
7564120	REMBOURSEMENT PRESTATIONS	0,00	0,00
756814	CONTR.DES ORG.COMP.PANDEMIE GRIPPALE	0,00	0,00
7571	TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES S.S.	62 187 701,16	38 278 567,72
75711112	COMPENSATION GENERALISEE REGUL. DEFINITIVE		
75711122	COMP.BILAT : REGUL DEFINITIVE		
75711152	DOTATION EQUILIBRE SPECIFIQUE RG CRPCEN	62 187 701,16	38 278 567,72
75711422	PREST PRISES EN CHARGE CNAF		
7571144	PRISE EN CHARGE DE PREST. PAR LA CNSA		
7572	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	0,00	0,00
7572182	CONTRIBUTION CNSA		
7572624	ALLOCATIONS SUPPLEMENTAIRES FSI		
758	DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	0,00	0,00
7583	SUBVENTIONS DE GESTION TECHNIQUE		
758411	RECOURS CONTRE TIERS		
758417	R.C.T. INDEM.DE GESTION I.F.G.		
7585	PDS TECHNIQUES ANNUL. DEPENSES N-1		
7586	PREST. INDUES A RECUPERER MAL.-MATERNITE		
7588	AUTRES PRODUITS TECHNIQUES DIVERS		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 370 949,00	4 176 461,00
7814111	POUR PRESTATIONS MALADIE	2 741 746,00	2 602 089,00
7814112	POUR PRESTATIONS + MATERNITE	1 511 708,00	1 408 749,00
7814114	REPRISE/PROV. CONTRATS D'ACCES AUX SOINS		
781461	REPRISE/PROV.PREST.INVAL.PREST. LEGALES	78 776,00	82 664,00
781471	REPRISE/PROV.PREST.SOCIALES DECES	38 719,00	82 959,00
7817145	REPRISE PROV. INDUS A RECUP. MAL. & MATER.		
7817146	REPRISE SUR PROVISIONS - CREANCES RCT		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
77187	DIVERSES RECETTES / OPERATIONS COURANTES		
774112	ENCAIS/CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		
774113	R.C.T. PASSAGE EN PROFIT		
77488	AUTRES PRODUITS / OPERATIONS GESTION TECHN.		

NOTE N°16-3

ASSURANCE MALADIE CONSOLIDE MATERNITE - INVALIDITE
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	CHARGES DE GESTION COURANTE	19 659 937,81	19 388 856,25
	DOT. FINANCEMENT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE	16 094 403,99	15 204 864,17
	DOT. FINANCEMENT DE LA PREVENTION	334 989,55	387 501,49
	DOT. FINANCEMENT DE L'ACTION SOCIALE	3 230 544,27	3 796 490,59
	TOTAL CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	397 834 499,57	474 361 895,75
65611	PRESTATIONS LEGALES MALADIE MATERNITE	311 398 321,29	296 642 598,09
656111	PRESTATIONS MALADIE	287 573 970,92	271 946 165,32
<u>6561111</u>	<u>PRESTATIONS LEGALES - EXECUTEES EN VILLE</u>	<u>154 408 496,51</u>	<u>149 476 851,18</u>
65611111	HONORAIRES	65 799 925,66	63 221 008,87
65611112	BIOLOGIE ET PRELEVEMENTS	6 417 634,88	6 153 106,03
65611113	MEDICAMENTS	37 876 598,39	36 924 725,52
65611114	AUTRES PRESCRIPTIONS	10 667 564,01	9 812 069,64
65611115	TRANSPORTS	6 200 163,99	6 171 417,52
65611116	AUTRES PRESTATIONS	736 842,09	747 049,78
65611117	PRESTATIONS EN ESPECES	26 709 767,49	26 447 473,82
<u>6561112</u>	<u>PRESTATIONS LEGALES - EXECUTEES EN ETABLS</u>	<u>133 165 474,41</u>	<u>122 469 314,14</u>
65611121	ETABLISSEMENTS SANITAIRES	85 641 008,91	76 439 050,72
65611122	ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	25 974 457,25	25 413 139,54
65611123	CLINIQUES PRIVEES	21 550 008,25	20 617 123,88
656112	PRESTATIONS MATERNITE	23 824 350,37	24 696 432,77
<u>6561121</u>	<u>EXECUTEES EN VILLE</u>	<u>21 847 571,61</u>	<u>22 669 624,99</u>
65611211	HONORAIRES	2 371 982,55	2 366 177,12
65611212	BIOLOGIE ET PRELEVEMENTS	431 857,96	443 191,22
65611213	MEDICAMENTS	156 490,95	176 560,66
65611214	AUTRES PRESCRIPTIONS	219 885,73	195 361,30
65611215	TRANSPORTS	5 827,10	10 896,95
65611216	PRESTATIONS EN NATURE	6 070,63	0,00
65611217	PRESTATIONS EN ESPECES	18 655 456,69	19 477 437,74
<u>6561122</u>	<u>EXECUTEES EN ETABLISSEMENTS</u>	<u>1 976 778,76</u>	<u>2 026 807,78</u>
65611221	ETABLISSEMENTS SANITAIRES	402 876,49	405 463,05
65611222	ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	339,99	0,00
65611223	CLINIQUES PRIVEES	1 573 562,28	1 621 344,73
65616	PRESTATIONS INVALIDITE	13 966 554,67	12 901 418,05
6561611	PRESTATIONS INVALIDITE - AVANTAGE PRINCIPAL	13 966 554,67	12 901 418,05
6561612	PRESTATIONS INVALIDITE FSI art. L.815-3	0,00	0,00
65617	PRESTATIONS DECES	165 640,00	68 488,00
65617	PRESTATIONS LEGALES DECES	165 640,00	68 488,00

Comptes	Charges	2019	2018
	AUTRES PRESTATIONS MALADIE	101 258,11	271 894,85
6565	PRESTATIONS CONVENTIONS INTERNATIONALES	101 258,11	271 894,85
65681	AUTRES PRESTATIONS	0,00	0,00
6571	TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES DE S.S.	47 657 932,15	141 523 180,01
6571111	COMPENSATION GENERALISEE		0,00
6571112	COMPENSATION BILATERALE CNAMTS		0,00
6571115	DOT EQUILIBRE BASE RG	21 038 633,80	105 836 164,44
6571120	DOT AU FFIP MALADIE		9 253 274,95
6571131	COTISATION MALADIE DES PAM	3 618 165,93	3 446 646,13
6571155	PRISE EN CHARGE PRESTATIONS CNSA	22 726 492,42	22 717 802,91
6571161	REMBOURSEMENT DEFICIT ETUDIANT		0,00
6571162	REMBOURSEMENT DEPENSES CONNEXES	14 100,00	14 099,30
6571163	FINAN ACTION NAT. ET AMELI. QUALITE ANAQCS		0,00
6571168	AUTRES	260 540,00	255 192,28
657118	AUTRES TRANSFERTS		0,00
6572	AUTRES CHARGES TECHNIQUES	6 246 066,96	6 253 289,19
657211	SUBVENTIONS	-367 447,94	232 626,47
6572141	FMES FONDS POUR MODERN. ETBS DE SANTE	928 445,00	650 615,00
6572142	DIVERSES CONTRIBUTIONS	20 090,00	20 300,00
6572143	CONTRIBUTION DES RAM - FIR	5 036 962,00	4 831 588,00
6572144	ASIP SANTE	67 560,00	58 261,00
6572148	AUTRES FONDS		0,00
6572162	DIVERSES PARTICIPATIONS		0,00
6572163	PARTICIPATIONS DIVERS ETABLISSEMENTS	338 032,90	278 648,72
6572164	PARTICIPATIONS ONIAM	222 425,00	181 250,00
658	DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	136 111,27	69 177,94
6584138	ANNULATION DE CREANCES MALADIE		0,00
6585111	CHARGES TECHNIQUES EN NON VALEUR	19 696,44	3 735,88
6585128	REMISE SUR CREANCE MALADIE MATERNITE	1 703,20	15 828,52
6585138	PASSAGE EN PERTE OU ANNULATION	45 411,92	47 338,53
658563	ANNULATION DE CREANCES INVALIDITE		0,00
6586100	ANNUL. ORDRES RECETTES EX. ANTERIEUR MAL.		0,00
6588188	AUTRES CH. TECHNIQUE DOMMAGES ET INTERETS	69 299,71	2 275,01
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	18 162 615,12	16 631 849,62
6814111	DOTATIONS AUX PROVISIONS CHARGES MALADIE	15 383 556,00	14 462 474,00
6814112	DOTATIONS AUX PROVISIONS CHARGES MATERNITE	2 444 619,00	1 972 674,00
6814114	DOT. AUX PROV. CONTRATS D'ACCES AUX SOINS	97 440,00	67 837,00
681418	AUTRES DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000,00	0,00
681461	DOT. PROVISIONS PRESTATIONS INVALIDITE	121 168,00	78 776,00
681471	DOT.AUX PROV.PREST° LEGALES DECES	99 185,00	38 719,00
681478	DOT. PROVISIONS AUTRES CHARGES TECHNIQUES		0,00
681714	DOT.AUX PROV. DEP DES CREANCES DOUTEUSES	15 647,12	11 369,62
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	157,76	391,89
67182	ANNUL. ORDRES DE RECETTES EXERC. ANTERIEUR	0,00	0,00
67187	DIVERSES CHARGES OPERATIONS COURANTES	157,76	391,89
67481	CHARGES EX. SUR OP.TECH. MALADIE	0,00	0,00

Comptes	Charges	2019	2018
	Total des charges	417 494 595,14	493 751 143,89
	<i>Solde créditeur (Résultat d'exercice excédentaire)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Total Général	417 494 595,14	493 751 143,89

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	417 488 344,02	493 742 862,07
	COTISATIONS AFFECTEES	312 714 709,74	403 490 668,46
755	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300,00	3 898,37
7564120	REMBOURSEMENT PRESTATIONS	58 145,00	55 896,00
756814	CONTR.DES ORG.COMP.PANDEMIE GRIPPALE	0,00	0,00
7571	TRANSFERTS ENTRE ORGANISMES S.S.	87 191 735,96	72 417 239,40
75711112	COMPENSATION GENERALISEE REGUL. DEFINITIVE	0,00	0,00
75711122	COMP.BILAT : REGUL DEFINITIVE	0,00	0,00
75711151	DOTATION EQUILIBRE BASE RG CRPCEN	0,00	0,00
75711152	DOTATION EQUILIBRE SPECIFIQUE RG CRPCEN	62 187 701,16	38 278 567,72
75711422	PREST PRISES EN CHARGE CNAF	230 674,14	242 923,10
7571141	TRANSFERTS PRESTATION FFIP		9 253 274,95
7571144	PRISE EN CHARGE DE PREST. PAR LA CNSA	24 773 360,66	24 642 473,63
7572	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	0,00	0,00
7572182	CONTRIBUTION CNSA	0,00	0,00
7572624	ALLOCATIONS SUPPLEMENTAIRES FSI	0,00	0,00
758	DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	871 838,43	1 164 818,40
7583	SUBVENTIONS DE GESTION TECHNIQUE		0,00
758411	RECOURS CONTRE TIERS	591 970,45	1 009 644,41
758417	R.C.T. INDEM.DE GESTION I.F.G.	62 209,00	66 977,84
7585	PDTS TECHNIQUES ANNUL. DEPENSES N-1	151 530,01	2 900,65
7586	PREST. INDUES A RECUPERER MAL.-MATERNITE	48 775,03	71 384,23
7588	AUTRES PRODUITS TECHNIQUES DIVERS	17 353,94	13 911,27
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	16 651 614,89	16 610 341,44
7814111	POUR PRESTATIONS MALADIE	14 462 474,00	14 593 028,00
7814112	POUR PRESTATIONS + MATERNITE	1 972 674,00	1 760 630,00
7814114	REPRISE/PROV. CONTRATS D'ACCES AUX SOINS	67 837,00	50 220,00
781418	REPRISE/PROV. POUR AUTRES CHARGES TECHN.		5 000,00
781461	REPRISE/PROV.PREST.INVAL.PREST. LEGALES	78 776,00	82 664,00
781471	REPRISE/PROV.PREST.SOCIALES DECES	38 719,00	82 959,00
7817145	REPRISE PROV. INDUS A RECUP. MAL. & MATER.	31 134,89	35 840,44
7817146	REPRISE SUR PROVISIONS - CREANCES RCT		0,00
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 251,12	8 281,82
77187	DIVERSES RECETTES / OPERATIONS COURANTES		0,00
774112	ENCAIS/CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 050,55	296,54
774113	R.C.T. PASSAGE EN PROFIT		0,00
77488	AUTRES PRODUITS / OPERATIONS GESTION TECHN.	5 200,57	7 985,28

Comptes	Produits	2019	2018

NOTE N° 16-4
ASSURANCE VIEILLESSE - DECES
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE	6 797 591,69	13 402 479,94
	DOTATION FINANCEMENT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE	6 797 591,69	6 514 210,10
	DEFICIT GESTION DES PLACEMENTS	0,00	6 888 269,84
	TOTAL CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	849 283 876,73	837 723 214,92
	DOTATION FINANCEMENT DE L'ACTION SOCIALE	1 432 958,19	1 854 628,40
	DOTATION RESIDENCES	233 998,85	0,00
	DOTATION CERCLE SOCIAL	82,00	0,00
6561411	DROITS PROPRES	780 197 469,57	769 660 651,04
6561412	DROITS DERIVES	67 091 026,63	66 187 921,74
6561413	DIVERS		
657141120	COMPENSATION GENERALISEE	327 387,00	0,00
657141320	COMPENSATION SPECIFIQUE REGUL. DEFINITIVE	0,00	0,00
6584430	ANNULATIONS DE CREANCES VIEILLESSE	0,00	0,00
6585410	ADMISSIONS EN NON VALEUR VIEILLESSE	954,49	0,00
6585420	REMISES SUR CREANCES VIEILLESSE	0,00	20 013,74
6585430	ANNULATION DE CREANCES VIEILLESSE	0,00	0,00
6586400	ANNULATION ORDRES RECETTES N-1	0,00	0,00
6587100	PARTICIPATION REGIME BASE VIEILLESSE	0,00	0,00
6588180	AUTRES CHARGES TECHNIQUES	0,00	0,00
6588480	AUTRES CHARGES TECHNIQUES	0,00	0,00
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	119 298,54
6748410	CHARG. EXCEPT./OP. TECHN. VIEIL. PREST. LEGALES	0,00	22,86
6788000	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	0,00	119 275,68
	DOTATION AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	1 391 689,90	1 226 651,02
6814410	DOT. AUX PROV. CH DE PREST. PENSION RETRAITE	1 383 233,00	1 184 725,00
6815400	DOTATION AUX PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
6817445	CREANCES SUR PRESTATIONS ET ALLOCATIONS	8 456,90	0,00
6817447	DOT.AUX PROV.CREANCES DIVERSES	0,00	41 926,02
	Total des charges	857 473 158,32	852 471 644,42
	Résultat excédentaire	186 591 968,56	94 030 149,65
	Total Général	1 044 065 126,88	946 501 794,07

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	1 042 804 630,90	945 292 841,31
	EXCEDENT GESTION DES PLACEMENTS	22 040 770,03	0,00
	COTISATIONS AFFECTEES	988 289 331,61	908 811 237,92
	EXCEDENT REGIE IMMOBILIERE	5 372 287,63	5 487 708,04
	EXCEDENT RESIDENCES	0,00	2 200,55
7088880	PRODUITS DIVERS	0,00	0,00
75714111	COMPENSATION GENERALISEE ACOMPTE	27 000 000,00	30 907 016,00
7571413	COMPENSAT SPECIFIQUE ENTRE REGIMES SPECIAUX	0,00	0,00
7571441	PRISES EN CHARGE DE PRESTATIONS PAR LE FSV	102 170,13	77 947,65
7571441	ANNULATION ORDRES DE DEPENSES N-1	0,00	0,00
7585000	AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	71,50	35,27
7587300	RECUPERATION SUR SUCCESSIONS	0,00	6 695,88
7588410	FRAIS DE POURSUITE ET DE CONTENTIEUX	0,00	0,00
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	75 366,24	0,00
7748400	AUTRES PDTS EXCEPT COUR.VIEILLESSE	75 366,24	0,00
7748800	AUTRES PDTS EXCEP OP GEST TECH	0,00	0,00
7780000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
	REPRISES SUR AMORT. DEPREC. ET PROVISIONS	1 185 129,74	1 208 952,76
7814410	REPRISE SUR PROVISIONS PRESTATIONS LEGALES	1 184 725,00	1 175 560,00
7815400	REPRISE S/PROV.RISQUES ET CHARGES COURANTES	0,00	3 000,00
7817445	CREANCES/PREST. ALLOC. INDUES A RECUPERER	404,74	30 392,76
	Total des produits	1 044 065 126,88	946 501 794,07
	<i>Solde débiteur (résultat d'exercice déficitaire)</i>		
	Total Général	1 044 065 126,88	946 501 794,07

NOTE N°16-5
GESTION RECOUVREMENT
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES DE GESTION TECHNIQUES	1 301 353 513,63	1 314 867 521,62
	Charges techniques	1 301 130 576,47	1 312 697 372,31
	VENTILATION COTISATIONS	1 301 004 041,35	1 312 301 906,36
6584110	ADMISSION EN NON VALEUR COTISATIONS MALADIE	71 287,43	80 972,58
6584120	REMISE / CREANCES COTISATIONS MALADIE	14 063,33	82 621,16
6584130	ANNUL. CREANCES COTISATIONS MALADIE	4 961,84	7 622,36
6584410	ADMISSION EN NON VALEUR COT. VIEILLESSE	0,00	43 512,00
6584420	REMISE / CREANCES COTISATIONS VIEILLESSE	31 031,00	174 180,00
6584430	ANNUL. CREANCES COTISATIONS VIEILLESSE	5 191,52	1 768,85
6588188	FRAIS DE POURSUITE ET DE CONT CH TECH.		1 523,38
6588481	FRAIS DE POURSUITE ET DE CONTENTIEUX		3 265,62
	Dotations aux amortissements et aux provisions	222 937,16	2 170 149,31
681415	DOT. PROV. MAL. AUTRES CHARGES TECHN.	646,16	1 606 349,06
681418	DOT PROV MALADIE - AUTRES CHARGES TECH	16 764,82	
681448	DOT. PROV. AUTRES CHARGES TECHNIQUES	70 963,18	0,00
6817144	DOT. PROV. COTISATIONS MALADIE	25 714,99	180 151,04
6817147	CREANCES DIVERSES	0,00	0,00
6817444	DOT. PROV. COTISATIONS VIEILLESSE	108 848,01	383 649,21
6817447	CREANCES PRESCRITES	0,00	0,00
	Total des charges	1 301 353 513,63	1 314 867 521,62

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DES GESTIONS TECHNIQUES	1 301 345 066,46	1 314 866 344,77
	Cotisations Maladie - Invalidité	200 280 966,71	256 774 365,88
7561111	COT. SUR SALAIRES - MAJORATIONS - PENALITES	193 600 966,00	250 138 022,00
756112	COTISATIONS SUR PENSIONS	6 680 000,71	6 636 343,88
756115	EMOLUMENTS ET HONORAIRES	0,00	0,00
	Cotisations Vieillesse - Décès	985 105 159,85	907 558 280,93
756141	COT. S/SALAIRES RACHATS MAJORATIONS PENALITES	634 409 676,85	585 612 132,93
756145	EMOLUMENTS ET HONORAIRES	350 695 483,00	321 946 148,00
	Autres produits	114 132 369,22	149 794 070,13
756211	TRANSF. DE CHARGES ENTRE ETAT ET OSS MAL.	1 531,00	41 837,00
756212	ZONES FRANCHES URBAINES	7 359,00	15 755,00
756215	EXONERATIONS HEURES SUPPLEMENTAIRES	724 527,74	582 325,96
756241	TRANSF. DE CHARGES ENTRE ETAT ET OSS VIEILL	6 481,00	97 944,00
756242	ZONES FRANCHES URBAINES	31 149,00	35 788,00
756245	EXONERATIONS HEURES SUPPLEMENTAIRES	3 066 826,26	1 252 039,04
756511	CSG DEDUC. /REVENU D'ACTIVITE	110 285 521,22	147 767 814,80
7566	IMPOTS ET TAXES AFFECTES		0,00
758500	PROD. TECHN. ANNUL. ORDRE DEP. EX. ANTERIEUR	8 974,00	370,00
7588188	DIVERS AUTRES PRODUITS TECH.MALADIE		62,45
758848	DIVERS AUTRES PRODUITS TECH.VIEILLESSE		133,88
	Reprises sur provisions et amortissements	1 826 570,68	739 627,83
7814180	REPRISES/PROVI MALADIE AUTRES CHARGES	1 307 779,89	96 526,00
7814480	REPRISES/PROVI AUTRES CHARGES TECH		243 474,00
7817144	REPRISES/PROVI CREANCES COT. MALADIE	223 041,58	169 674,10
7817147	REP/PROV CREANCES COTIS.MALADIE PRESCRIT		0,00
7817444	REPRISES/PROVI CREANCES COT. VIEILLESSE	295 749,21	229 953,73
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 447,17	1 176,85
	Autres produits exceptionnels	8 447,17	1 176,85
7748	AUTRES PROD. EXCEPT. OPERAT° GEST° TECH.	0,00	0,00
7782	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 447,17	1 176,85
	Total des produits	1 301 353 513,63	1 314 867 521,62

N°16-6

COMPTE DE RESULTAT GESTION ADMINISTRATIVE

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE	23 474 706,51	22 314 201,06
	Approvisionnementnements	250 017,90	199 182,36
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS	49 101,67	64 174,63
603	VARIATION DES STOCKS APPROVISIONNEMENTS	10 168,57	8 372,27
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	190 747,66	126 635,46
	Services extérieurs	2 720 717,58	3 282 236,36
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	435 155,66	295 479,14
612	REDEVANCES DE CREDIT BAIL	0,00	0,00
613	LOCATIONS	557 742,64	1 236 155,55
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	396 566,34	810 799,38
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 155 722,66	778 548,76
616	PRIMES D'ASSURANCES	6 844,36	6 882,39
617	ETUDES ET RECHERCHES	44 022,35	76 151,80
618	DIVERS	124 663,57	78 219,34
	Autres services extérieurs	2 387 102,11	1 786 233,40
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ORGANISME	29 766,58	27 307,15
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	444 551,14	203 420,84
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	71 710,56	117 369,73
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	10 608,01	14 583,73
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	208 172,32	168 117,97
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	711 412,53	793 664,47
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	41 372,07	31 174,02
628	DIVERS	869 508,90	430 595,49
	Impôts taxes et versements assimilés	1 948 480,33	1 485 940,56
631	IMPOTS, TAXES & VERSEMENT ASSIM. S/ REMUN. (impôts)	1 147 541,78	982 566,87
632	CHARGES FISCALES SUR CONGES	-1 959,72	4 393,08
633	IMPOTS, TAXES & VERST ASSIM. S/ REMUN. (autres org.)	566 907,83	432 517,92
635	AUTRES IMPOTS, TAXES & VERSTS ASSIM. (impôts)	141 196,58	20 431,60
637	AUTRES IMPOTS, TAXES & VERSTS ASSIM. (autres org.)	94 793,86	46 031,09
	Charges de personnel	13 772 913,76	13 713 202,21
641	REMUNER. DU PERSONNEL DE STATUT DE DROIT PRIVE	9 634 406,80	9 439 734,60
644	REMUNERAT° PERSONNEL APPLICATION CONVENTION	3 841,92	11 811,23
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	3 516 929,84	3 731 096,52
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	569 760,80	480 555,52
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	47 974,40	50 004,34

Comptes	Charges	2019	2018
	Autres charges de gestion courante	819 857,44	809 283,22
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS	217 321,85	213 279,80
653	COMITES, CONSEILS ET ASSEMBLEES	96 691,57	102 954,07
654	CHARGES COURANTES : PERTES SUR CREANCES	0,00	0,00
655	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	505 844,02	493 049,35
658	DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	0,00	0,00
	Total Dotations aux amortissements et aux provisions	1 575 617,39	1 038 122,95
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	1 575 617,39	1 038 122,95
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	523,53	0,01
661	CHARGES D'INTERETS	523,53	0,01
666	PERTE DE CHANGES	0,00	0,00
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 258,69	10 030,67
671	CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS GEST. COURANTE	29 550,72	10 030,67
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF	707,97	0,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
	Total des charges	23 505 488,73	22 324 231,74
	<i>Solde créditeur (Résultat d'exercice excédentaire)</i>	0,00	0,00
	Total Général	23 505 488,73	22 324 231,74

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 184 752,12	22 073 397,05
	Ventes et prestations de services	286 338,02	303 954,35
706	PRESTATIONS DE SERVICE	205,64	0,00
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	286 132,38	303 954,35
	Subventions d'exploitation	0,00	1 020,00
741	RECUES DE L'ETAT	0,00	0,00
747	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	1 020,00
	Autres produits de gestion courante	22 898 414,10	21 768 422,70
	<i>DOTATION FONCTIONNEMENT</i>		
	<i>DOTATION FONCTIONNEMENT VIEILLESSE</i>	6 797 591,69	6 514 210,10
	<i>DOTATION FONCTIONNEMENT MALADIE BASE</i>	12 167 811,99	11 501 571,05
	<i>DOTATION FONCTIONNEMENT MALADIE SPECIFIQUE</i>	3 926 402,00	3 699 394,73
755	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 598,42	53 246,82
758	DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	10,00	0,00
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 558,96	97,22
771	PRODUITS EXCEPT. OPERATIONS GESTION COURANTE	1 558,96	97,22
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF		0,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
	REPRISES SUR AMORT. DEPREC. ET PROVISIONS	319 177,65	250 737,47
781	REPRISES SUR AMORT. - PRIME D'INTERESSEMENT	319 177,65	250 737,47
	TOTAL TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00
791	TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00

NOTE N°16-7
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	5 725 445,21	6 126 290,82
	Prestations sociales	5 397 264,42	5 771 143,27
	PRESTATIONS EXTRA-LEGALES	3 944 442,65	4 893 458,96
6562118010	SUBVENTIONS OEUVRES PUBLIQUES	50 000,00	50 000,00
6562128511	COMITES REGIONAUX	154 073,89	224 926,73
6562417101	COMPLEMENT SOCIAL	634 691,56	599 909,68
6572111000	AIDES PERENNES	614 055,00	0,00
6585138000	PASSAGE EN PERTE OU ANNULATION	1,32	2 847,90
	Dotations aux amortissements et aux provisions	328 180,79	355 147,55
6814420000	DOT.AUX PROV.CHARGES DE PREST.EXTRA LEGALES	128 086,00	344 817,00
6814120000	DOT.AUX PROV.CHARGES DE PRESTATIONS	174 276,00	0,00
6817141000	DOTATIONS AUX PROVISIONS CREANCES CLIENTS	0,00	0,00
6817141100	CREANCES DOUTEUSES PRETS	25 818,79	4 873,72
6817141200	CREANCES PRESCRITES PRETS	0,00	5 456,83
	Dotation d'équilibre	0,00	0,00
	Total des charges	5 725 445,21	6 126 290,82
	<i>Solde créditeur (Résultat d'exercice excédentaire)</i>		
	Total Général	5 725 445,21	6 126 290,82

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DES GESTIONS TECHNIQUES	5 685 761,73	6 080 210,36
	Produit des activités annexes	10,73	18,97
7088000000	PRODUITS DIVERS	10,73	18,97
	Autres produits techniques	5 319 332,22	5 656 149,43
	DOTATION ACTION SOCIALE MALADIE SPECIFIQUE	3 230 544,27	3 796 490,59
	DOTATION ACTION SOCIALE VIEILLESSE	1 432 958,19	1 854 628,40
7578180000	AUTRES CONTRIBUTIONS DIVERSES	614 055,00	
7585000000	PDTS TECHN. ANNUL. ORDRE DEPENSE EX. ANT.	41 774,76	5 030,44
	Reprises sur amortissements et provisions	366 418,78	424 041,96
7814140000	REPRISE/PROV. PREST. EXTRA-LEGALES	183 520,00	415 421,00
7814440000	POUR PRESTATIONS SPÉCIFIQUES	161 297,00	
7817141000	REPRISE/PROV. CREANCES SUR CLIENTS	20 493,35	8 355,97
7814141200	REPRISE/PROV. CREANCES PRESCRITES	1 108,43	264,99
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	38 121,48	46 080,46
7626100000	REVENU DES PRETS A	20 541,32	24 881,76
7626200000	REVENU DES PRETS C	14 412,86	17 502,34
7626300000	REVENU DES PRETS E	2 476,73	2 563,95
7626500000	REVENU DES PRETS A L'INSTALLATION	142,15	125,85
7688000000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	548,42	1 006,56
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 562,00	0,00
7718200000	PRODUITS/EXERCICES ANTERIEURS	1 562,00	
	Total des produits	5 725 445,21	6 126 290,82
	<i>Solde débiteur (Résultat d'exercice déficitaire)</i>		
	Total Général	5 725 445,21	6 126 290,82

NOTE N°16-8
ACTION PREVENTION
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES TECHNIQUES	362 121,55	406 176,49
	Prévention	351 829,55	379 044,49
6563111110	ANALYSES ET EXAMENS DE SANTE	15 997,06	33 844,78
6563111200	EXAMENS BUCCO-DENTAIRES	178 039,01	142 134,23
6563112100	VACCINATIONS ANTI-GRIPPE	24 968,45	24 233,49
6563112300	VACCINATIONS ROR	7 381,20	7 678,85
6563112800	VACCINATIONS DIVERSES	100,23	124,20
6563113100	ACTIONS INDEMNITES DE PREVENTION MAL./MATER.	464,06	25 700,86
6563114101	DEPISTAGE DES CANCERS	105 829,89	121 055,19
6563114300	ACTIONS IND. DE PREV	3,67	0,00
6563121100	BILAN DE SANTE	19 045,98	24 272,89
6563126000	SUBVENTION INVEST. EQUIPEMENT FONCTIONNEL		
	DOTATION AUX PROVISIONS	10 292,00	27 132,00
6814131000	DOT AUX PROV ACTIONS DE PREVENTION	10 292,00	27 132,00
	Total des charges	362 121,55	406 176,49
	<i>Solde créditeur (Résultat d'exercice excédentaire)</i>		
	Total Général	362 121,55	406 176,49

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS TECHNIQUES	334 989,55	387 501,49
	Autres produits techniques	334 989,55	387 501,49
	<i>DOTATION PREVENTION MALADIE BASE</i>	334 989,55	387 501,49
	REPRISES SUR AMORT. DEPREC. ET PROVISIONS	27 132,00	18 675,00
7814130	REPRISE SUR PROVISIONS	27 132,00	18 675,00
	Total des produits	362 121,55	406 176,49
	<i>Solde débiteur (Résultat d'exercice déficitaire)</i>		
	Total Général	362 121,55	406 176,49

NOTE N°16-9
GESTION IMMOBILIERE
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6 742 611,61	5 703 084,69
	<i>DOT. FONCTIONNEMENT DES RESIDENCES</i>	233 998,85	
	Approvisionnements	64 921,80	81 622,12
60611000	ELECTRICITE	60 848,07	71 521,41
60631000	PRODUITS D'ENTRETIEN	928,25	1 045,47
60632000	PETIT MATERIEL OUTILLAGE	3 136,77	1 628,55
60638000	AUTRES FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS	8,71	7 426,69
60641210	IMPRIMES ADMINISTRATIFS		0,00
60660000	FOURNITURE DE SECURITE		0,00
	Services extérieurs	3 256 901,54	2 366 148,95
61400000	CHARGES LOCATIVES	5 745,03	5 163,64
61522100	ENTRETIEN REPARATION LOCAUX	366 144,93	290 587,30
61522110	CHARGES LOCAUX VACANTS	131 497,74	117 819,15
61522300	TRAVAUX EXCEPTIONNELS	2 687 235,35	1 859 919,57
61551000	TRAVAUX /INST. TECH MAT. & OUTILLAGE	0,00	0,00
61568300	MAINTENANCES LOGICIELS	32 039,00	29 964,62
61610000	ASSURANCES MULTIRISQUES	14 439,49	14 120,07
61688000	AUTRES PRIMES D'ASSURANCE		0,00
61783100	ETUDES ET AUDIT INFORMATIQUE	19 800,00	25 096,20
61783200	ETUDES EXPLOIT. INFORMATIQUE		23 478,40
	Autres services extérieurs	152 080,55	202 280,64
62260000	HONORAIRES	71 688,08	111 353,54
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	33 133,04	49 112,28
62310000	ANNONCES INSERTIONS		1 470,90
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		0,00
62828300	AUTRES SERVICES INFORMATIQUES	18 158,00	13 452,04
62828800	DERATISATION	25 315,43	15 715,08
62831000	FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL	3 786,00	11 176,80
	Impôts taxes et versements assimilés	640 069,22	607 997,88
63110000	TAXES SUR SALAIRES	53 016,87	40 536,72
63220000	CHARGES FISC.S/CONGES A PAYER	-206,11	68,96
63230000	CHARGES FISC.S/RTT NON PRISES	-25,05	18,63
63260000	CHARGES FISCALES CPTÉ EPARGNE TEMPS	7,09	0,83
63310000	VERSEMENT TRANSPORT	12 271,49	11 710,19
63320000	FNAL	2 080,70	1 986,38
63330000	PARTICIPATION FORMATION PROFESSIONNELLE	13 711,34	5 149,81
63340000	PARTICIPATION EFFORT PROFESSIONNEL	2 736,21	2 702,06
63512000	TAXES FONCIERES	451 888,48	439 217,00
63580000	AUTRES DROITS	101 849,44	104 820,60
63750000	CONT. PAT FORFAIT SOCIAL		1 786,70
63785000	TAXES SUR FORFAIT SOCIAL	2 738,76	0,00
	Charges de personnel	654 999,32	605 506,57
64111100	SALAIRES CONVENTION COLLECTIVE	422 783,44	365 832,51
64111131	CDI HEURES SUPPLEMENTAIRES	394,44	2 167,44
64113000	RTT NON PRISES	-263,74	196,09

Comptes	Charges	2019	2018
64120000	CONGES PAYES NON PRIS	6 165,21	2 870,30
64122000	INDEMNITE DE CONGES NON PRIS	-2 169,49	725,83
64131000	INDEMNITE DEPART RETRAITE	12 888,80	
64138800	AUTRES PRIMES, GRATIFICATIONS	3 143,51	2 786,51
64142000	INDEMNITES DE TRANSPORT	3 086,15	2 987,11
64147000	ALLOCATION DE FORMATION DIF		0,00
64148600	COMPTE EPARGNE TEMPS	487,61	979,49
64148700	PRIME D'INTERESSEMENT	14 081,36	9 274,95
64148800	AUTRES INDEMNITES ET AVANTAGES		0,00
64172000	LICENCIEMENT		24 024,52
64176000	INDEMNITE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE		0,00
64400000	SALAIRES ET ASSIMILES	14 121,81	16 007,96
64510000	URSSAF	32 685,79	32 149,76
64520000	COTISATIONS MUTUELLES	13 434,33	10 929,83
64534000	CAISSE RETRAITE CONCIERGES	4 757,08	4 727,70
64540000	ASSEDIC	17 428,54	16 685,34
64552000	CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	-1 055,07	363,98
64553000	CHARGES SOC.S/RTI NON PRISES	-127,04	98,43
64556000	CHARGES SOCIALES COMPTE EPARGNE TEMPS	36,53	3,39
64571000	CRPCEN	90 721,46	92 630,80
64580000	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES	1 250,05	1 199,35
64720000	VERSEMENT COMITE D'ENTREPRISE	18 519,66	17 529,76
64810000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	1 550,00	564,99
64830000	PRIME DE CRECHE	1 078,89	770,53
	Autres charges de gestion courante	50 954,86	100 595,92
65411000	ADMISSION EN NON VALEUR	0,00	0,00
65183000	REDEVANCE LOGICIEL	0,00	1 034,21
65550000	CHARG. GEST. COUR. ANNUL. ORDRE RECET.EX.ANT.	50 954,86	99 561,71
65588000	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	0,00	0,00
	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 688 685,47	1 738 932,61
68111530	AMORTIS. LOGICIELS	18 325,92	1 781,68
68111580	AMORTIS. AUTRES CONCESSIONS	3 941,87	3 941,87
68112318	AMORTIS. AUX ENS. IMMOB. NON PROFESSIONNELS	1 506 647,33	1 529 714,96
68112840	AMORT. MOBILIER	2 342,52	2 347,17
68158870	DOT. AUX PROVISIONS - PRIME D'INTERESSEMENT	18 384,53	17 641,06
68171410	CREANCES SUR CLIENTS	0,00	122 391,18
68174410	CRÉANCES SUR CLIENTS	138 279,04	0,00
68171412	CREANCES SUR LOCATAIRES PRESCRITS	0,00	61 114,69
68174470	CREANCES PRESCRITES	764,26	0,00
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 551,56	44 463,94
	Charges exceptionnelles diverses	10 551,56	44 463,94
67180000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
67182000	CHARG. EXCEPT. ANNUL. ORDRE RECETTE N-1	10 551,56	42 354,56
67187100	DIVERSES CHARGES S/OPERATIONS GESTION COUR.	0,00	2 109,38
	Total des charges	6 753 163,17	5 747 548,63
	Résultat excédentaire	5 138 288,78	5 489 908,59
	Total Général	11 891 451,95	11 237 457,22

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 883 063,06	11 186 702,09
	Résultat excédentaire résidence		2 200,55
	Ventes et prestations de services	11 712 244,55	11 013 347,42
7061121	SELF PART. PERSONNEL CRPCEN	803,11	0,00
7083100	LOYERS HABITATION	8 403 192,31	8 126 324,35
7083210	LOYERS COMMERCIAUX NETS	1 156 048,22	1 116 934,48
7083220	LOYERS COMMERCIAUX HORS TAXES	1 751 142,66	1 369 174,83
7083230	LOYERS PROFESSIONNELS AVEC TVA	252 676,28	274 744,95
7083240	INDEMNITES D'OCCUPATION	32 695,39	31 769,44
7083250	LOYERS PROFESSIONNELS SANS TVA	80 921,88	52 726,06
7083260	INDEMNITES D'OCCUPATION SANS TVA	14 877,92	16 698,59
7083310	PARKINGS MAC MAHON	8 246,86	7 294,73
7088880	AUTRES PRODUITS DIVERS	11 639,92	17 679,99
	Autres produits de gestion courante	39 765,57	12 808,98
7555000	PROD.GESTION COU.ANNUL ORDRE DEPENSE N-1	21 853,57	9 739,65
7558800	AUTRES PDTS DE GEST COURANTE	13 581,00	2 117,00
7585000	PROD.TECH POUR ANNUL ORDRE DEP N-1	4 331,00	952,33
	Reprises sur amortissements et provisions	131 052,94	160 545,69
78158800	REP/ AUTRES PROV POUR CHARGES - DIVERS		0,00
7815887	REPRISES SUR PROV PRIME D'INTERESSEMENT	17 641,06	16 045,95
78171410	REPRISES SUR PROV CREANCES		0,00
78171411	REPRISES SUR PROV CREANCES DOUTEUSES	113 411,88	144 499,69
78171412	REPRISES SUR PROV CREANCES PRESCRITES		0,05
	Transfert de charges	0,00	0,00
79100000	TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATIONS		0,00
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 388,89	48 554,58
	Produits exceptionnels divers	8 388,89	48 554,58
77180000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
77182000	PRODUITS/EXERCICES ANTERIEURS	8 388,89	43 894,58
77187000	DIVERS PRODUITS SUR OPERATIONS DE GESTION		4 660,00
77800000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00

Comptes	Produits	2019	2018
	Total Général	11 891 451,95	11 237 457,22

NOTE N°16-10
GESTION DES FONDS COMMUNS
COMPTE DE RESULTAT

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE	27 179 058,81	-1 398 361,25
	RESULTAT TRANSFERT GESTION V	27 179 058,81	-1 398 361,25
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	810 659,35	14 943 608,62
	Charges financières	564 268,26	0,00
6610000	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
6670000	CHARGES NETTES CESSION VMP	564 268,26	0,00
	Dotations aux amortissements et aux provisions	246 391,09	14 943 608,62
6866200	DEPRECIATION IMMOBILISATIONS FINANCIERES	213 680,09	14 101 546,16
6866500	DOT PROV DEPRECIATION VMP	32 711,00	842 062,46
	Charges exceptionnelles	349 873,60	0,00
6756000	VALEURS COMPTABLES IMMO. FINAN. CEDES	349 873,60	
	TOTAL IMPOT SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	1 700 000,00	1 564 660,06
6950000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 700 000,00	1 564 660,06
	Total Général	30 039 591,76	15 109 907,43

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 138 288,78	5 489 908,59
	REVENUS DES IMMEUBLES	5 138 288,78	5 489 908,59
75550000	PROD.GESTION COUR.ANNUL ORDRE DEPENSE N-1	0,00	0,00
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	24 901 302,98	9 614 614,87
	Produits financiers	10 052 740,05	1 742 173,32
7640000	REVENU DES VMP	0,00	0,00
7670000	PRODUITS NETS/CESSION VMP	8 625 778,54	479 636,01
7680000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 426 961,51	1 262 537,31
	Reprise sur amortissements et provisions	14 848 562,93	7 872 441,55
7815000	REPRISE/PROV.POUR RISQUE	0,00	0,00
7866200	REPRISE/PROV.IMMO FINANCIERES	14 006 027,87	7 872 441,55
7866500	REPRISE/PROV.DEP VMP	842 535,06	0,00
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	5 383,97
7718300	PRODUITS EXCEP / TITRES IMMOBILISES	0,00	0,00
7718710	PDT.EXCEPTIONNEL/OPER.GESTION	0,00	5 383,97
	Total Général	30 039 591,76	15 109 907,43

NOTE N° 16-11
COMPTE DE RESULTAT " Placements financiers" AU 31 DECEMBRE 2019

CHARGES (en €)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES DE GESTION COURANTE (I)		
- Achats (60)*		
- Autres charges externes (61, 62)		
- Impôts, taxes et versements assimilés (63)		
- Charges de personnel (64)		
Salaires et traitements (641 à 644)		
Charges sociales (645 à 648)		
- Diverses charges de gestion courante (651 à 655)		
- Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (681X)		
Total charges de gestion courante (I)	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES (II)		
- Charges financières sur opérations de gestion courante (66X)	0,00	0,00
- Charges financières sur opérations techniques (66X)	564 268,26	0,00
- Diverses charges financières (668, 686)	246 391,09	14 943 608,62
Total charges financières (II)	810 659,35	14 943 608,62
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)		
- Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)	0,00	0,00
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)	349 873,60	0,00
- Autres charges exceptionnelles (678)		
- Dotations aux provisions et dépréciations (687)		
Total charges exceptionnelles (III)	349 873,60	0,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (IV)		
Total impôts sur les bénéfices et assimilés (69) (IV)	1 700 000,00	1 564 660,06
TOTAL DES CHARGES (V=I+II+III+IV)	2 860 532,95	16 508 268,68
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE <i>(XI = X-V)</i>	22 040 770,03	
TOTAL GENERAL (XII = V+XI)	24 901 302,98	16 508 268,68
* Dont variation des stocks (603)		
PRODUITS (en €)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS DE GESTION COURANTE (VII)		
- Ventes de produits et prestations de services (701 à 708)		
- Production stockée (713)		
- Production immobilisée (72)		
- Subvention d'exploitation (74)		
- Divers produits de gestion courante (751 à 755)	0,00	0,00
- Reprises sur amortissements, sur provisions et sur dépréciations (781X, 791)	0,00	0,00
Total produits de gestion courante (VII)	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS (VIII)		
- Produits financiers sur opérations de gestion courante (76X)	8 625 778,54	479 636,01
- Produits financiers sur opérations techniques (76X)	0,00	0,00
- Autres produits financiers et transfert de charges financières (768, 786, 796)	16 275 524,44	9 134 978,86
Total produits financiers (VIII)	24 901 302,98	9 614 614,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IX)		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)	0,00	5 383,97
- Produits exceptionnels sur opérations techniques (774)		
- Produits exceptionnels sur opérations en capital (775 à 778)		
- Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles (787, 797)		
Total produits exceptionnels (IX)	0,00	5 383,97
TOTAL PRODUITS (X=VII+VIII+IX)	24 901 302,98	9 619 998,84
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE <i>(XI = X-V)</i>		6 888 269,84
TOTAL GENERAL (XII = X+XI)	24 901 302,98	16 508 268,68

N°16-12
PLACEMENTS MOBILIERS - IMMOBILIERS
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE	34 859 865,14	21 551 657,96
	RESULTAT DES PLACEMENT VERS GESTION V	27 179 058,81	
	Approvisionnement	64 869,69	94 529,87
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS	0,00	0,00
603	VARIATION DES STOCKS APPROVISIONNEMENTS	0,00	0,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	64 869,69	94 529,87
	Services extérieurs	3 493 864,64	2 553 380,67
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	0,00	0,00
612	REDEVANCES DE CREDIT BAIL	0,00	0,00
613	LOCATIONS	13 743,87	7 603,85
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	5 745,03	5 163,64
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	3 396 004,36	2 449 433,33
616	PRIMES D'ASSURANCES	42 899,38	18 348,45
617	ETUDES ET RECHERCHES	35 472,00	72 831,40
618	DIVERS		
	Autres services extérieurs	261 649,44	246 550,06
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ORGANISME	0,00	0,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	181 823,41	176 971,82
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	1 472,70	4 200,36
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00	0,00
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	29 356,26	24 700,54
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	354,64	333,42
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00	0,00
628	DIVERS	48 642,43	40 343,92
	Impôts taxes et versements assimilés	798 589,61	769 273,48
631	IMPOTS, TAXES & VERSEMENT ASSIM. S/ REMUN. (impôts)	60 269,57	47 555,53
632	CHARGES FISCALES SUR CONGES	-224,07	88,42
633	IMPOTS, TAXES & VERST ASSIM. S/ REMUN. (autres org.)	32 719,53	23 420,34
635	AUTRES IMPOTS, TAXES & VERSTS ASSIM. (impôts)	703 085,82	696 422,49
637	AUTRES IMPOTS, TAXES & VERSTS ASSIM. (autres org.)	2 738,76	1 786,70
	Charges de personnel	731 879,46	685 783,17
641	REMUNER. DU PERSONNEL DE STATUT DE DROIT PRIVE	516 472,99	467 720,45
644	REMUNERAT° PERSONNEL APPLICATION CONVENTION	14 121,81	16 007,96
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	177 387,05	180 440,42
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	21 268,72	20 278,82
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 628,89	1 335,52
	Autres charges de gestion courante	50 954,86	100 595,92
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS	0,00	1 034,21
653	COMITES, CONSEILS ET ASSEMBLEES		
654	CHARGES COURANTES : PERTES SUR CREANCES		
655	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 954,86	99 561,71
658	DIVERSES CHARGES TECHNIQUES		

Comptes	Charges	2019	2018
	Total Dotations aux amortissements et aux provisions	2 278 998,63	17 101 544,79
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	2 032 607,54	2 157 936,17
686	DOTATIONS AUX PROV DEPRECIATION	246 391,09	14 943 608,62
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	564 268,26	0,00
661	CHARGES D'INTERETS		
666	PERTE DE CHANGES		
667	CHARGES NETTES SUR CESSIONS	564 268,26	
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	360 425,16	45 413,30
671	CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS GEST. COURANTE	10 551,56	45 263,30
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF	349 873,60	150,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	TOTAL IMPOT SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	1 700 000,00	1 564 660,06
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 700 000,00	1 564 660,06
	Total des charges	37 484 558,56	23 161 731,32
	Total Général	37 484 558,56	23 161 731,32

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS	37 484 558,56	23 161 731,32
	RESULTAT DEFICITAIRE PLACEMENTS TRANSFERE VERS V		1 398 361,25
	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	12 404 048,18	11 921 461,98
7061121	SELF PART. PERSONNEL CRPCEN	803,11	0
7083100	LOYERS HABITATION	8 403 192,31	8 126 324,35
7083210	LOYERS COMMERCIAUX HORS TAXES	1 156 048,22	1 116 934,48
7083220	LOYERS COMMERCIAUX HORS TAXES	1 751 142,66	1 369 174,83
7083230	LOYERS PROFESSIONNEL AVEC TVA	252 676,28	274 744,95
7083240	INDEMNITES D'OCCUPATION	32 695,39	31 769,44
7083250	LOYERS PROFESSIONNEL SANS TVA	80 921,88	52 726,06
7083260	INDEMNITES D'OCCUPATION SANS TVA	14 877,92	16 698,59
7083310	PARKING MAC MAHON	8 246,86	7 294,73
7088800	PRODUITS DIVERS	703 443,55	908 114,56
7088880	AUTRES PRODUITS DIVERS	0,00	17 679,99
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
7470000	SUBVENTIONS RECUES D'ENT ET ORG PRIVES	0,00	0,00
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 765,57	12 808,98
7555000	PRODUITS GESTION COURANTE ANNUL.ORDRE DEP	21 853,57	9 739,65
7558800	AUTRES PDT DE GESTION COURANTE	13 581,00	2 117,00
7585000	PROD.TECH POUR ANNUL ORDRE DEP N-1	4 331,00	952,33
	PRODUITS FINANCIERS	10 052 740,05	1 742 173,32
	PRODUITS NETS/CESSION	8 625 778,54	479 636,01
7672000	PRODUITS NETS/CESSION TITRES IMMOBILISES	5 171 264,66	0,00
7675100	PRODUITS NETS/CESSION FDS COMMUNS OBLIGATION	3 454 513,88	479 636,01
7675200	PRODUITS NETS/CESSION VMP	0,00	0,00
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 426 961,51	1 262 537,31
7680000	AUTRE PRODUITS FINANCIERS		
7681000	REVENUS DES COMPTES COURANTS	191 253,61	40 109,69
7682000	REVENUS DE COMPTES A TERME	586 267,26	565 141,43
7683000	REVENUS DES COMPTES SUR LIVRET	649 440,64	657 286,19
7688000	REVENUS FINANCIERS DIVERS		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	8 388,89	53 938,55
7718200	PRODUITS/EXERCICES ANTERIEURS	8 388,89	43 894,58
7718300	PRODUITS ECEP/TITRES IMMOBILISES		
7718700	DIVES PRODUITS/OP DE GESTION COURANTE		4 660,00
7718710	PDT EXCEPTIONNELS /OP DE GESTION		5 383,97
	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS	14 979 615,87	8 032 987,24
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION	131 052,94	160 545,69
78158800	REPRISES SUR AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES		
7815887	REPRISE SUR PROVISION PRIME D'INTERESSEMENT	17 641,06	16 045,95
78171410	REPRISES SUR PROVISION CRÉANCES		
78171411	REPRISES SUR PROV CREANCES DOUTEUSES		144 499,69
78171412	REPRISES SUR PROV CREANCES PRESCRITES		0,05
781744100	CRÉANCES SUR CLIENTS	113 411,88	
	REPRISES SUR AMORTS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	14 848 562,93	7 872 441,55
7866200	REPRISE /PROVISION IMMO FIN.	14 006 027,87	7 872 441,55
7866500	REPRISE/ PROVISION.DEP VMP	842 535,06	

Comptes	Produits	2019	2018
	Total des produits	37 484 558,56	23 161 731,32
	Total Général	37 484 558,56	23 161 731,32

NOTE N°16-13
COMPTE DE RESULTAT RESIDENCES

Comptes	Charges	2019	2018
	TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE	925 802,48	905 914,01
	Approvisionnement	-52,11	12 907,75
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNIT.	-52,11	12 907,75
	Services extérieurs	236 963,10	187 231,72
613	LOCATIONS	13 743,87	7 603,85
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	179 087,34	151 142,69
616	PRIMES D'ASSURANCES	28 459,89	4 228,38
617	ETUDES ET RECHERCHES	15 672,00	24 256,80
	Autres services extérieurs	109 568,89	44 269,42
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONOR.	77 002,29	16 506,00
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	1 472,70	2 729,46
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	29 356,26	24 700,54
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	354,64	333,42
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	0,00	0,00
628	DIVERS	1 383,00	0,00
	Impôts taxes et versements assimilés	158 520,39	161 275,60
631	IMPOTS, TAXES & VERSEMENT ASSIM. S/ REMUN. (impôts)	7 252,70	7 018,81
633	IMPOTS, TAXES & VERST ASSIM. S/ REMUN. (autres org.)	1 919,79	1 871,90
635	AUTRES IMPOTS, TAXES & VERSTS ASSIM. (impôts)	149 347,90	152 384,89
	Charges de personnel	76 880,14	80 276,60
641	REMUNER. DU PERSONNEL DE STATUT DE DROIT PRIVE	55 875,70	55 875,70
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	18 255,38	21 651,84
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	2 749,06	2 749,06
	Autres charges de gestion courante	0,00	949,36
671	DIVERSES CHARGES / OP DE GESTION COURANTE	0,00	799,36
675	V.N.C. MOBILIER	0,00	150,00
	Total Dotations aux amortissements et aux provisions	343 922,07	419 003,56
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	343 922,07	419 003,56
	<i>Transfert du résultat excédentaire E2 vers la gestion B</i>	0,00	2 200,55
	<i>Solde créditeur (Résultat d'exercice excédentaire)</i>		2 200,55
	Total Général	925 802,48	908 114,56

Comptes	Produits	2019	2018
	TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE	691 803,63	908 114,56
	Ventes et prestations de services	691 803,63	908 114,56
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	691 803,63	908 114,56
747	SUBVENTIONS RECUES D'ENT ET ORG PRIVES		0,00
	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
755	PDTS GESTION COU. ANNUL. ORDRE DEP. EXERC. ANT.		
	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
781	REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONNEMENT		0,00
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
	Produits exceptionnels	0,00	0,00
77182	PRODUITS A RATTACHER EXERC.ANT		0,00
77187	DIVERS PRODUITS / OP. DE GESTION COURANTE		0,00
			0,00
	<i>Solde débiteur (Résultat d'exercice déficitaire)</i>	233 998,85	
	<i>Transfert du résultat déficitaire E2 vers la gestion B</i>	233 998,85	
	Total Général	925 802,48	908 114,56